



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session — 31^e Législature

Le vendredi 29 avril 1977

Vol. 19 — No 28

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Anniversaire d'élection de 21 députés.	885
Motion non annoncée	
Voeux de la fête des travailleurs.	885
Dépôt de document	
Liste des investissements faits au Québec.	886
Questions des députés	
Absence des ministres en Chambre.	886
Décision de M. le Président: Admissibilité des questions.	889
Fermeture d'usine dans Frontenac.	889
Déménagement de sièges sociaux d'entreprises.	890
Amendements à la Loi de l'assurance-chômage.	891
Recherche minière au Québec.	891
Construction d'un édifice en hauteur à Québec.	891
Entente fédérale-provinciale.	892
Construction de logements à Montréal.	892
Fermeture d'usine au Cap-de-la-Madeleine.	893
Question de privilège	
M. Marc Johnson.	894
Dépôt du projet de loi sur la langue.	894
Motion pour faire siéger la commission des terres et forêts.	
Vote sur la motion.	894
Travaux parlementaires.	895
Etude des crédits budgétaires de l'Assemblée nationale.	896
Exposé général de M. le Président, M. Clément Richard.	898
Commentaires de l'Opposition.	899
M. Jean-Noël Lavoie.	899
M. Jean-Noël Lavoie.	903
Travaux parlementaires (suite).	908
Ajournement.	909

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances

Adresse: Service des Documents Parlementaires

Assemblée nationale

Hôtel du Gouvernement, Québec.

G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le vendredi 29 avril 1977

(Dix heures dix minutes)

M. Richard (président): A l'ordre, mesdames et messieurs!

Anniversaire d'élection de 21 députés

Je voudrais souligner, ce matin, que 21 de nos collègues célèbrent un anniversaire assez particulier. C'est aujourd'hui le 29 avril, et il y a sept ans, le 29 avril, 21 de nos collègues étaient élus à cette Assemblée.

Il s'agit de MM. Blank, Burns, Caron, Charron, Garneau, Giasson, Goldbloom, Lamontagne, Lari-vière, Lavoie, Léger, Lessard, Levesque (Bonaven-ture), celui-là c'est depuis 1956, Mailioux, Mar-chand, Roy, Saindon, Samson, Springate, Saint-Germain et Vaillancourt.

Il y en a quelques autres qui ont été égale-ment élus le 29 avril 1970, sauf qu'ils ont eu des petits accidents de parcours. Je ne les mentionne-rais pas, ceux-là.

M. Burns: Merci, M. le Président, au nom de tout le monde.

M. Charron: Merci.

M. Bellemare: Je joins ma voix à celle de M. le Président pour leur souhaiter de vivre en politique autant d'années que j'ai vécu.

Le Président: Affaires courantes.

Dépôt de rapports de commissions élus.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de motions non annoncées.

Voeux de la fête des travailleurs

M. Bellemare: M. le Président, nous fêtons, le 1er mai, la fête des travailleurs. Je voudrais, parti-culièrement à cette occasion, présenter à cette fraction importante du groupe québécois de tra-vailleurs l'expression la plus sincère de mes voeux et particulièrement en cette circonstance difficile, où quelques-uns parmi eux souffrent énormément dans certaines crises, d'autres dans du chômage, les voeux de résignation, de courage et d'espoir.

Je voudrais aussi m'unir à tous ceux qui ont déjà présenté des voeux à la classe ouvrière et dire d'une manière toute spéciale l'expression de notre vive reconnaissance pour ceux qui sont morts au champ d'honneur.

Et Dieu sait combien il y en a eu qui, pour dé-fendre une syndicalisation raisonnable et bien pensée, sont tombés à ce grand champ du travail pour défendre une syndicalisation bien pensée. A eux particulièrement, je paie le tribut de mon hommage et je leur dis qu'ils ne se sont pas battus en vain puisque dans notre législation, même si elle a besoin d'être refaite, on retrouve aujourd'hui plusieurs principes nouveaux qui font que le tra-

vailleur devient de plus en plus un participant de notre vie économique, à chances égales.

Je voudrais adresser à tous les leaders de ces mouvements ouvriers mes voeux pour qu'enfin on puisse comprendre que, sans la paix sociale, sans la bonne harmonie entre tous les groupes et parti-culièrement entre le gouvernement et les centrales syndicales, il ne peut y avoir de progrès social dans la province.

Je souhaite que, lors du sommet économique que nous connaissons d'ici quelques semaines, on puisse retrouver à la table ces gens de bonne foi que j'ai connus et qui apporteront une solution équitable à ce grand problème du chômage que nous vivons.

Je renouvelle donc l'expression de mes meil-leurs voeux, en mon nom personnel et au nom de mon groupe, à ces travailleurs de la province de Québec.

M. Chevette: M. le Président, je voudrais m'associer aux paroles de M. Bellemare, le député de Johnson, pour souhaiter bonne fête à tous les travailleurs du Québec, bien sûr, et souhaiter, tout comme le leader de l'Opposition reconnue, ce changement de mentalité et cette volonté d'en ar-river à un dialogue constant entre les divers agents économiques. J'ai la conviction que le sommet économique, tout comme le disait le dé-puté de Johnson, sera un des points de départ pour recréer cette mentalité de bonne foi dont il a parlé tout à l'heure.

En tant qu'adjoint parlementaire au travail, je pense bien qu'on peut assurer le député de John-son et l'ensemble des travailleurs québécois qu'il y a une volonté déterminante afin de présenter une législation de plus en plus souple, avec la partici-pation du monde du travail et du monde patronal.

Nous voulons en arriver à présenter une lé-gislation qui pourra éviter un nombre de conflits considérable, une législation axée sur la préven-tion des conflits plutôt que sur du "patchage".

M. le Président, il me fait doublement plaisir de m'associer aux paroles du député de Johnson, puisque j'ai été le président fondateur du Front commun des travailleurs de la région de Joliette pour célébrer la fête du 1er mai il y a quelques années. Je tâcherai d'être des leurs également et j'invite même tous les députés de cette Chambre à participer aux diverses manifestations qui auront lieu dans le Québec et qui se font toujours dans le calme en fonction du mieux-être de la collectivité et de la classe ouvrière québécoise.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je voudrais féliciter le leader de l'Union Nationale de la motion qu'il présente ce matin. Je voudrais me joindre aux voeux qu'il a exprimés et le faire en mon nom personnel et au nom de l'Opposition officielle. Ces voeux s'adressent à tous les travail-leurs du Québec. Nous avons l'occasion de formu-ler ces voeux au début de septembre et au début de mai, mais c'est chaque jour que notre préoccu-pation doit être tournée vers les travailleurs du

Québec. Nous espérons bien que dans les travaux que nous poursuivons ici, à l'Assemblée nationale, nous allons trouver de plus en plus des solutions qui seront favorables aux problèmes que connaissent les travailleurs, particulièrement ceux dont l'emploi a cessé ou dont l'emploi est menacé.

Nous espérons que nous serons unanimes à rechercher très objectivement les solutions qui sont réellement à l'avantage des travailleurs et qui répondent aux aspirations légitimes de tous ceux qui se trouvent dans ce domaine du travail. Espérons que les lois du travail, en particulier, seront de plus en plus conformes aux aspirations légitimes des travailleurs du Québec.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: M. le Président, ma pensée ira, bien sûr, aussi à tous les travailleurs du Québec qui cherchent toujours, avec raison, le moyen d'améliorer leur sort.

Ma pensée ira également à tous les travailleurs, et ils sont nombreux ceux-là, qui sont sans emploi, qui se cherchent un emploi et qui voudraient, à leur façon, participer, eux aussi, au développement du Québec et au mieux-être de leur famille. Ma pensée ira également aux autres travailleurs qui, sans emploi, n'ont pas de rémunérations par les différents programmes, soit d'assurance-chômage ou d'aide sociale, et qui se retrouvent en grande difficulté. Ma pensée ira également aux travailleurs, M. le Président, qui se voient encore refuser le droit au travail parce qu'ils ne possèdent pas toujours le petit bout de papier qu'on appelle le permis de travail dans certaines circonstances, ce qui prive ces travailleurs de ce droit que je qualifie d'inaliénable, c'est-à-dire le droit au travail dans la province de Québec. Je souhaite à tout ce monde bonne chance et que l'amélioration de leur sort soit une chose qui se concrétise très bientôt.

Le Président: Le député de Beauce-Sud.

M. Roy: M. le Président, je veux joindre mes propos à ceux qui ont précédé pour offrir à tous les travailleurs du Québec mes meilleurs voeux à l'occasion de ce jour du 1er mai. Je voudrais féliciter en particulier le député de Johnson d'avoir souligné cet événement, ce matin, à l'Assemblée nationale. Je me joins également à ses propos pour assurer les travailleurs du Québec que nous sommes conscients des problèmes et des responsabilités qui nous incombent, à nous, ici, à l'Assemblée nationale, pour revoir nos lois du travail et surtout pour travailler à apporter des mesures qui verront à faire en sorte que nous perdions, je dis bien, ce triste record du taux de chômage au Canada. M. le Président, je veux offrir aux travailleurs et à tous les membres de leurs familles, à l'occasion de ce jour, mes meilleurs voeux.

Une Voix: Cette motion est adoptée.

Le Président: Motion adoptée.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le ministre d'Etat au développement économique.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Liste des investissements faits au Québec

M. Landry: M. le Président, j'ai l'honneur, comme je me suis engagé à le faire hier à la suite d'une question du député d'Outremont, de déposer la liste des 89 investissements réalisés par comté, de décembre et janvier 1977, et 83 investissements réalisés, ventilés par comté en octobre et novembre.

Le Président: Rapport déposé.

Période de questions orales.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Absence des ministres en Chambre

M. Lavoie: M. le Président, j'aurais une question de privilège, je crois, à ce stade-ci. Je m'adresse à vous. Je voudrais protester au nom de l'Assemblée nationale selon notre mandat premier du contrôle de l'exécutif. C'est l'endroit pour ce faire. Après l'incident qui est arrivé, il y a une quinzaine de jours, un vendredi, c'était le vœu, je crois, du leader du gouvernement qu'il y ait plus de ministres en chambre, le vendredi matin.

Ce matin, nous nous rendons compte qu'il y a huit ministres à l'Assemblée, dont uniquement trois avec portefeuille. Parmi les huit, cinq sont des ministres sans portefeuille. Nous sommes dans une position impossible de pouvoir poser des questions. Entre autres, aucun ministre ne représente le domaine culturel, le domaine de l'éducation, le domaine des finances...

Une Voix: C'est vrai.

M. Lavoie: ...le domaine du travail. Comment voulez-vous, en voulant exercer le mieux possible et de meilleure foi possible notre devoir et nos obligations, comme députés et membres de l'Opposition, représentant la population du Québec et demandant des comptes, dans le cours normal du contrôle de l'exécutif, qu'on puisse faire notre devoir devant cet absentéisme chronique, actuellement? Je me demande — et je ne sais pas quelle est l'idée de mes collègues — si nous allons poser des questions, ce matin.

M. Burns: M. le Président...

Allez-y.

Le Président: Le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: M. le Président, ce n'est pas la bonne foi du leader du gouvernement que nous mettons en cause. J'ai été moi-même leader du gouvernement et je sais comment le vendredi matin, c'était difficile. Je prenais le soin d'appeler les ministres, la veille, et le matin même, je mettais un homme spécialement pour tâcher de les récupérer, de sauver le bateau. Ce n'est pas la bonne foi du leader qu'on met en cause. Mais on voudrait que les ministres qui sont responsables vis-à-vis de la Chambre puissent se convaincre de la nécessité d'être ici, au moins, en partie. Que quelques-uns aient des raisons majeures, c'est impossible de tous les avoir...

M. Tardif: Neuf.

M. Bellemare: Bon! Un.

M. Burns: Deux autres portefeuilles de plus.

M. Samson: On va continuer à parler, ça va arriver.

Une Voix: On est comblé.

M. Burns: Il y a deux autres portefeuilles qui viennent d'arriver, là.

M. Bellemare: C'est peut-être bon de badiner, mais c'est sérieux. La motion de privilège qu'a faite l'honorable leader de l'Opposition officielle est juste. On ne veut pas faire de peine au leader du gouvernement, on sait que c'est difficile.

M. Lavoie: On veut l'aider.

M. Bellemare: On veut l'aider. On voudrait convaincre les ministres que c'est sérieux d'être en Chambre, c'est leur premier devoir de siéger. Dans la constitution, et particulièrement dans la Loi de la Législature, il y a une obligation formelle de siéger.

M. Burns: D'accord, vous m'avez assez aidé. C'est parfait. Je dois dire ouvertement — comme leader du gouvernement, je dois le dire — que je regrette également l'absence de plusieurs ministres ce matin. Dans certains cas, je peux même vous donner la raison de l'absence. Eventuellement, nous aurons une méthode pour que la Chambre sache d'avance les absences des ministres et les raisons des absences des ministres. Je me propose, d'ici très bientôt, de dévoiler ouvertement la raison de l'absence.

Je pourrais commencer ce matin en vous disant, entre autres, la raison de l'absence d'un certain nombre de ministres. Par exemple, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, est en France; le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est aux Etats-Unis; le ministre des Transports et des Travaux publics est ac-

tuellement dans les Cantons de l'Est à l'occasion d'une rencontre très importante relativement à son ministère.

M. Lavoie: Cela aurait pu avoir lieu cet après-midi.

M. Burns: Oui, mais malheureusement ce n'est pas possible dans certains cas. Ceux qui ont déjà été ministres — je pense, entre autres, au chef de l'Opposition et au député de Johnson, au député de Charlevoix, au député de Jean-Talon — savent fort bien qu'il y a des rencontres qui ne peuvent pas être remises. Le ministre des Affaires culturelles est actuellement au Lac-Saint-Jean, le ministre de l'Immigration et du Travail est retenu à Montréal et le ministre d'Etat au développement culturel est retenu également à Montréal pour des affaires urgentes.

Eventuellement, on essaiera de réorganiser cela, sauf que je vous mentionne qu'il y a des adjoints parlementaires qui sont ici. Il y en a quatre, je crois.

Des Voix: Six.

M. Burns: Il y a six adjoints parlementaires qui sont tout à fait prêts à répondre à vos questions. Si vous croyez nécessaire de poser des questions à des ministres qui sont absents mais dont l'adjoint parlementaire est présent, je vous prierais, messieurs les membres de l'Opposition, de les poser aux adjoints parlementaires. Ils vont faire leur immense possible pour répondre à vos questions.

M. Bellemare: Si le leader se prépare à nous donner des listes, c'est parce qu'il va y avoir encore des absences. On aimerait bien mieux qu'il se prépare à les avoir en Chambre. Il faudrait que ce soient des exceptions extraordinaires, parce que je pense que si vous accordez un pouce de faveur, de particularisme à un ministre, tous les autres vont prendre un pied puis une verge. En système parlementaire, j'ai un peu d'expérience, et cela saute. Il faudrait que ce soit bien précis, que le vendredi matin, c'est "non" pour tout le monde. C'est la Chambre. Ils y sont pendant la semaine. Il y a bien des raisons de ne pas y être, il y a des banquets, des réceptions, il y a tout cela et ils y sont. Pourquoi est-ce qu'ils n'y seraient pas le vendredi matin? Ce n'est pas plus difficile d'y être pour eux que pour nous.

Je pense que le leader ne devrait pas nous dire qu'il va se préparer à les exempter, cela n'est pas bien. Il faudrait qu'il dise: Non, c'est non.

M. Burns: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Bellemare: Vous allez fournir la liste de ceux qui... un nouveau système pour ceux qui vont être absents.

M. Burns: J'ai parlé de vous justifier les absences.

M. Bellemare: Non, mais c'est encore...

M. Burns: S'il y en a.

M. Bellemare: Oui, mais il ne devrait pas y en avoir. Vous ne devriez pas donner de permission.

M. Burns: Depuis le début...

M. Bellemare: Si vous ne donnez pas de permission, c'est sûr et certain qu'il n'y en aura pas. C'est vous qui êtes le coupable.

M. Burns: Depuis le début...

Le Président: A l'ordre! M. le leader du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, je veux tout simplement ajouter que depuis le début... Je cite, par exemple, le cas de vendredi dernier où il y avait 18 des 24 ministres en Chambre. Vendredi dernier. Donc, ce n'est pas de la mauvaise foi.

M. Lavoie: A toutes les deux semaines, le vendredi?

M. Burns: Ce serait peut-être une solution.

M. Lavoie: Oui, à toutes les deux semaines.

M. Burns: Ou peut-être ne pas siéger du tout le vendredi, c'est une autre solution.

M. Lavoie: Cela m'a l'air que d'après la manière que cela marche, on va siéger.

M. Burns: C'est ce que le député de Laval avait d'ailleurs très fortement préconisé lui-même lorsqu'il était président de la Chambre, mais je veux dire que cela, ce sont des choses qu'on discutera entre nous.

Je dois vous dire quand même...

M. Mailloux: Les déclarations du député de Dorion.

M. Burns: ... et on le reconnaîtra, que la présence des ministres, sauf à deux occasions très précises, c'est-à-dire aujourd'hui et vendredi il y a deux semaines, a été même exceptionnelle en Chambre lors de la période de questions. Je tiens à le souligner.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, je voudrais... Là-dessus?

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, j'ai une question. Oui, oui.

Le Président: Oui, oui.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, le leader de l'Opposition officielle et le leader de l'Union Nationale ont tous les deux dénoncé, avec raison, la situation que nous vivons ce matin et que nous avons vécue il y a deux semaines.

Nous avons cru, lorsque nous avons dénoncé cette situation il y a deux semaines, qu'il s'agissait d'une situation un peu exceptionnelle, d'après ce que disait le leader du gouvernement à ce moment, et nous avons vu que, vendredi dernier, il y avait eu une amélioration.

Nous avons cru, donc, qu'il s'agissait d'un accident et que cela ne se répéterait pas. Ce matin, nous avons une situation qui ressemble à celle d'il y a quinze jours, mais qui diffère en ce sens que le leader du gouvernement, qui avait manifesté une intention ferme de corriger la situation, ce matin, ne nous donne plus cette assurance. C'est cela qui est inquiétant.

Il nous annonce déjà des listes d'absence pour les semaines à venir, et, de plus, il nous dirige vers des adjoints parlementaires que nous ne connaissons pas tellement, M. le Président, il faudrait qu'il nous donne la liste de ces gens...

Une Voix: Vous allez les connaître.

M. Levesque (Bonaventure): ...qui n'assistent pas au Conseil des ministres et qui vont normalement prendre avis des questions qui leur sont posées.

M. Burns: Ecoutez donc pour voir.

M. Levesque (Bonaventure): Et nous nous rappelons, M. le Président, que l'Opposition officielle des derniers Parlements refusait de poser des questions aux adjoints parlementaires. Lorsque certains adjoints parlementaires voulaient répondre, il y avait des objections qui venaient, justement, du Parti québécois.

M. le Président, il faut que l'Assemblée nationale conserve ses privilèges et ses prérogatives et il faut que les députés qui sont élus par le peuple puissent faire leur travail tous les jours, le vendredi inclusivement. Je n'accepte pas, M. le Président, qu'on essaie de diluer la question comme on essaie de le faire ce matin. C'est triste de voir ces absences et, même si on nous dit que les ministres sont à travers la province et qu'on nous donne des adresses, ce n'est pas de cette façon que l'exécutif doit répondre au législatif.

Ce n'est pas de cette façon, M. le Président, que nous allons revaloriser les travaux de l'Assemblée nationale. On parle continuellement — on en parlait, surtout dans le passé, dans le Parti québécois — de revaloriser l'Assemblée nationale, de donner un rôle véritable aux députés. Mais le rôle du député, M. le Président, c'est d'interroger l'administration, c'est de faire le travail que nous faisons et que nous essayons de faire, chaque jour, ici à l'Assemblée nationale et ce que nous faisons ce matin.

M. Burns: S'il vous plaît, il ne s'agit pas de faire un grand discours. J'invoque le règlement.

M. Levesque (Bonaventure): Où est le ministre des Institutions financières qui était témoin dans les galeries et qui critiquait?

M. Burns: M. le Président, il ne s'agit pas de faire un débat sur une question de privilège.

M. Lavoie: Cela en vaut la peine, en tout cas. C'est assez important pour cela.

M. Burns: Vous avez fait valoir votre point, c'est cela que je vous dis.

M. Lavoie: Le ministre des Consommateurs, qui critique le parlementarisme et qui tourne en ridicule le Parlement la plupart du temps n'est même pas ici.

M. Burns: Affaires du jour, s'il vous plaît.

M. Roy: M. le Président...

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: ...sur la question de privilège, de 1973 à 1976, j'ai fait partie d'un petit groupe qui composait l'Opposition à l'Assemblée nationale, puisque, les deux premières années, nous n'étions que huit; évidemment, le député de Johnson s'est ajouté par la suite.

Voici la recommandation que je ferais ce matin à l'honorable leader du gouvernement — je le dis en toute sincérité et en toute bonne foi — qu'il fasse parvenir à ses collègues ministres, les représentations que nous avons faites auprès de l'ancien gouvernement, du temps qu'il était dans l'Opposition; qu'il fasse parvenir une copie des déclarations, des protestations et des questions de privilège que nous avons soulevées dans le temps à tous ses collègues, membres du Cabinet, pour qu'ils se rendent très bien compte de la situation dans laquelle ils placent leur gouvernement à l'heure actuelle et qui contribue à colporter une opinion partout au Québec qui fait dire que plus ça change, plus c'est pareil.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je ne sais pas quelle sera l'intervention de mon collègue, mais pourrais-je m'attendre à avoir ce matin la réponse à une question qui était en délibéré?

Décision de M. le Président

Admissibilité des questions

Le Président: Oui, justement, M. le chef de l'Opposition officielle, je voudrais dire que je suis gré à l'Opposition de m'avoir permis de prendre l'objection du leader parlementaire du gouvernement en délibéré, ce qui me permettait de vérifier la différence qui existe entre le texte de l'ancien règlement et le texte du nouveau règlement. Le texte de l'ancien règlement, à l'article 674, était assez formel et disait: "Il ne peut être posé de questions au sujet des travaux de comités ou de commissions royales dont il n'a pas encore été rendu compte à la Chambre". On voit que les prescriptions de l'ancien règlement étaient formel-

les, étaient impératives. Le président devait, proprio motu ou à la demande d'un membre de l'Assemblée, interdire ou déclarer une question inadmissible.

Or, le nouveau règlement marque une évolution fondamentale. Le président n'a plus à décider de l'admissibilité d'une question du genre. C'est au ministre de décider s'il doit ou non répondre à une telle question. L'article 171, alinéa c, dit: "Un ministre ou un député auquel une question est posée peut refuser d'y répondre si la question porte sur les travaux d'une commission de l'Assemblée ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé à l'Assemblée". En conséquence, je déclare que toutes ces questions sont admissibles, qu'il appartient au ministre de déclarer s'il doit ou non y répondre.

M. Lavoie: Dans les circonstances, et devant l'absence, que nous avons soulignée tout à l'heure, de plusieurs ministres, et pour aider le leader du gouvernement, pas trop quand même, à tenter d'avoir plus de ministres — espérons que l'expérience qui a été tentée, il y a deux semaines, et qui a eu un certain succès le vendredi suivant où une vingtaine de ministres étaient là — en ce qui nous concerne, l'Opposition officielle, nous n'avons pas de questions ce matin, M. le Président.

M. Bellemare: M. le Président, je me joins à l'Opposition officielle pour dire que nous ne poserons pas de questions, précisément pour revaloriser le rôle du leader du gouvernement de qui on méprise les ordres. Je voudrais que le leader du gouvernement soit moins humilié dans la province, parce qu'il se dévoue, cet homme, pour que les gens soient en Chambre, je le sais.

M. Burns: Laissez-faire, ne m'aidez pas trop.

M. Bellemare: Vous voyez ce qui arrive. On le méprise, on ne se rend pas à ses ordres. Alors, il n'y aura pas de questions.

M. Burns: Ne m'aidez pas trop.

M. Roy: M. le Président...

M. Samson: M. le Président, j'aurais une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, si vous voulez m'indiquer qui il est.

M. Burns: Il n'y en a pas.

M. Samson: Ah! il n'y en a pas. M. le Président, vous voyez, on nous a dit, tout à l'heure, qu'on pourrait poser des questions aux adjoints parlementaires en l'absence des ministres. Je n'ai donc pas de questions, M. le Président.

Le Président: M. le député de Frontenac.

Fermeture d'usine dans Frontenac

M. Grégoire: M. le Président, je voudrais en profiter pour remercier l'Opposition de nous lais-

ser le vendredi matin pour poser nos questions aux ministres. Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné la réouverture, grâce à son travail, des usines Bellevue qui, M. le Président, fonctionnent très bien et diversifient leur production pour ne pas nuire aux autres producteurs du même secteur, étant donné l'immense travail qu'il a fait pour cette réouverture, je voudrais poser la question suivante.

Le ministre peut-il nous dire s'il peut venir dans le comté de Frontenac également pour voir une autre industrie qui a été fermée sous l'ancien régime, sous l'ancien gouvernement, et nous aider à la rouvrir, comme il l'a fait pour celle de Bellevue, c'est-à-dire les usines de Snow Jet?

Une Voix: Beau discours.

M. Tremblay: M. le Président, je remercie le député de Frontenac de sa question. Comme le mentionnait tout à l'heure mon collègue au développement économique, il y a eu 172 nouveaux investissements au cours des quatre mois d'octobre, novembre, décembre 1976 et janvier 1977.

L'effort de mon ministère consiste justement à encourager les nouveaux investissements et nous sommes très heureux des résultats, lesquels ont été confirmés par l'enquête de Statistique Canada, qui montre que le Québec, après l'Alberta, est la province qui connaîtra le plus haut taux d'investissements en 1977. Je répondrai donc au député qu'il me faisait plaisir d'aller visiter son comté il y a quelques semaines et que je serai toujours à sa disposition pour visiter une autre usine.

Le Président: M. le député de Vanier.

Déménagement de sièges sociaux d'entreprises

M. Bertrand: M. le Président, pour faire suite aux très lourdes accusations portées par l'Opposition officielle concernant la fuite des sièges sociaux et aussi aux déclarations du ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, ces derniers jours, serait-il possible de savoir du ministre d'État au développement économique s'il a procédé à ce relevé de la fuite des sièges sociaux depuis le 15 novembre et quelles sont les conclusions auxquelles il en est arrivé? Sinon, en l'absence de cette étude, est-ce que le ministre, à l'heure actuelle, est prêt à fournir des indications en cette Chambre sur les conclusions qu'il tire des déclarations du ministre Lessard?

M. Landry: L'étude complète de cette question n'est pas encore terminée étant donné que l'aspect qualitatif de la chose est difficile à cerner avec les instruments d'analyse habituels. Cependant, dès maintenant, avec des instruments et des sondages qui n'ont pas requis beaucoup de temps, un journaliste du journal *Le Devoir* affirme, dans l'édition d'hier, que sur les 91 sièges sociaux qui ont quitté le Québec 79 n'avaient même pas le téléphone.

Par ailleurs, une quinzaine d'entreprises ont quitté d'autres provinces canadiennes pour venir s'installer au Québec depuis le 15 novembre. Je ne veux pas attribuer plus d'importance que cela au phénomène, mais j'espère que celles-là s'abonneront au réseau téléphonique. Ceci dit, ce que le ministre du gouvernement du Canada qui est chargé d'assurer le développement économique régional fait, avec des déclarations de ce genre, est exactement le contraire de ce pourquoi il est payé avec vos taxes et les miennes, M. le Président. Attitude d'une irresponsabilité absolue. On en est rendu que ceux qui veulent développer l'économie et qui ont le devoir de le faire travaillent, par des propos alarmistes, à faire qu'elle ne se développe pas. Ce n'est pas le premier ministre du gouvernement du Canada qui fait cela, il y en a même un qui a conseillé publiquement à des chefs d'entreprise de ne pas venir investir au Québec. Il ne le ferait pas à leur place. Un ministre fédéral a dit cela. C'est absolument scandaleux que des personnages investis d'une aussi haute responsabilité publique travaillent contre l'intérêt du Québec et, d'ailleurs, contre l'intérêt national du Canada.

Le Président: M. le député de Laprairie.

M. Michaud: Sur le même sujet, M. le Président, s'il vous plaît. Avant, j'aimerais faire remarquer que l'Opposition officielle — il y en a à peine trois ou quatre, de toute façon, ils sont moins nombreux...

Une Voix: Deux.

M. Michaud: Deux? De toute façon, c'est encore pire. M. le ministre d'État au développement économique, hier soir, j'ai rencontré un groupe d'agents manufacturiers de la région de la Mauricie et on m'a posé une question sur l'exode des sièges sociaux. C'étaient des dirigeants de très grandes entreprises, dont des multinationales. Même eux ne pouvaient pas me nommer une compagnie qui avait déménagé. Ce matin, il y a un article dans le journal à cet effet. J'aimerais vous demander si vous comptez faire une publicité positive pour essayer d'enrayer le chantage qu'on fait ici, au Québec, pour apeurer les gens.

M. Landry: M. le Président, en réponse à cette question de notre collègue, je peux vous dire que nous n'avons pas l'intention de faire de publicité sur la question. Nous avons l'intention de faire de l'information, par ailleurs.

C'est la raison pour laquelle une étude a été commandée sur l'ampleur de ce phénomène, et ces conclusions seront, quelles qu'elles soient, rendues publiques, de façon que l'on sache véritablement ce qui se passe et de façon à empêcher que quiconque se serve de la manipulation de statistiques pour nuire à l'économie québécoise.

Le Président: Le député de Drummond.

Amendements à la Loi de l'assurance-chômage

M. Clair: M. le Président, ma question s'adresse au ministre d'Etat au développement social. Nous savons tous qu'actuellement le Parlement fédéral s'apprête à apporter des amendements importants à la Loi de l'assurance-chômage au Canada. Nous savons également qu'au moins un gouvernement provincial, celui des Maritimes, a pris une position officielle dénonçant ces amendements qui pourraient être apportés incessamment à la loi. J'aimerais savoir du ministre d'Etat au développement social si le gouvernement du Québec entend prendre une position ferme face à Ottawa devant ces amendements qui semblent incertains encore, mais qui pourraient occasionner des pertes importantes pour les chômeurs du Québec.

M. Marois: M. le Président, je voudrais dire, à ce stade-ci, qu'effectivement, il n'est pas impossible que, si de tels amendements devaient être menés jusqu'à terme, jusqu'à adoption par le gouvernement fédéral, il est loin d'être incertain, dis-je, pour l'instant, qu'effectivement cela puisse avoir des conséquences financières relativement importantes pour le Québec et pour les bénéficiaires québécois de l'assurance-chômage et entraîner en même temps un déplacement et, en fait, une accentuation des dépenses publiques québécoises au poste de l'aide sociale. Ceci étant dit, je puis vous dire pour l'instant que les gens du ministère des Affaires sociales sont en train d'examiner très attentivement cette question. Dès qu'on sera prêt, dès qu'on aura pu évaluer les tenants et aboutissants de l'ensemble de cette affaire, le gouvernement verra à adopter la position appropriée. Mais on est très conscient de ce problème.

Le Président: Le député de Mercier.

Recherche minière au Québec

M. Godin: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Richesses naturelles. J'aimerais savoir quelle a été la réaction du milieu des entreprises minières à la décision d'investir plusieurs dizaines de millions dans la recherche minière au Québec.

M. Bérubé: Je ne vous cacherai pas que, à notre très grande surprise, l'ensemble de l'industrie minière s'est montrée éminemment intéressée par le programme. Je dois vous faire remarquer que, déjà, la société Noranda a accepté de se joindre au gouvernement dans un programme de près de \$20 millions d'investissements. Je tiendrais à faire remarquer à tous mes collègues députés que c'est la première fois qu'une entreprise privée accepte, dans le secteur du développement minéral, de venir s'associer avec le gouvernement du Québec pour développer notre industrie minière au Québec. Il est vrai que les entreprises comme SOQUEM, une société d'Etat, la SDBJ aussi, ont signé des accords, mais il s'agit d'entreprises d'exploration et non du gouvernement

comme tel. Donc, de sociétés qui agissaient à titre privé, comme toute autre entreprise minière.

Ce qui est intéressant, dans ce programme d'exploration, c'est que, d'une part, en dépit des clameurs soulevées par certains membres de l'Opposition qui ont parlé de la fuite possible des investisseurs privés dans le secteur minier, nous observons, en fait, tout à fait le contraire, les compagnies minières venant présentement nous voir pour se renseigner sur notre programme et s'engager à y participer à nos côtés. Par conséquent, nous croyons que ce qui est important pour développer un contexte économique favorable au Québec, c'est d'abord la volonté ferme d'un gouvernement de développer l'économie du Québec suivant des lignes qui sont des lignes directrices favorables au développement des Québécois, au développement économique des Québécois. Une fois que ces lignes directrices sont connues, il semble s'avérer maintenant assez clair que l'entreprise est absolument prête à jouer le jeu, puisque ce qui intéresse l'entreprise, c'est de faire des profits.

Dans le cas de la société Noranda, je vous avoue honnêtement qu'il a fallu très peu de rencontres; il a fallu une rencontre, et dix jours après c'était décidé. Je ne vous cacherai pas que nous avons d'autres démarches qui sont en bonne voie d'être menées à terme.

Le Président: Le député de Taschereau.

M. Godin: Question additionnelle, M. le Président.

Le Président: Le député de Mercier.

M. Godin: Est-ce qu'on pourrait avoir, pour placer cette décision dans sa juste perspective, une idée des montants investis dans le passé, depuis dix ans, par les anciennes administrations dans le secteur de la recherche minière?

M. Bérubé: Oui. Il semble qu'au chapitre de l'exploration, le budget du ministère est resté stagnant au cours des cinq dernières années et a une valeur d'environ deux millions et quelques centaines de milliers de dollars. Ce budget était resté stagnant.

Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles le ministre des Finances avait à faire face à l'intérieur du nouveau gouvernement dans ce nouveau budget que nous défendons présentement, le gouvernement a, néanmoins, tenu à augmenter ce budget à \$13 millions dans ce programme justement de développement de l'exploration minière au Québec. Par conséquent, il s'agit d'un montant qui est quatre à cinq fois plus élevé que ce que les administrations antérieures avaient cru bon d'investir dans ce secteur.

Le Président: Le député de Taschereau.

Construction d'un édifice en hauteur à Québec

M. Guay: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales,

avec un court préambule. L'administration municipale de la ville de Québec nourrit, depuis quelques années, le projet de faire ériger une autre tour en hauteur dans la ville de Québec, cette fois-ci dans le quartier Saint-Roch, et d'en louer les étages inférieurs aux fins d'aménager une bibliothèque municipale dans un quartier qu'elle a contribué, avec l'ancien gouvernement, à dépeupler considérablement. J'aimerais savoir de la part du ministre si les informations qui ont été diffusées, hier soir, aux nouvelles régionales de Radio-Canada, suivant lesquelles le ministère des Affaires municipales serait à négocier la location d'hypothétiques étages supérieurs dans cette hypothétique tour, sont fondées. Si oui, où en sont les négociations à ce sujet?

Le Président: M. le ministre.

M. Tardif: M. le Président, s'il y a présentement des négociations à ce sujet, je suis bien le dernier à le savoir, puisque je n'ai autorisé aucune négociation de ce genre. Quant aux programmes de la Société d'habitation du Québec, on en est présentement à essayer de faire lever de terre la programmation de 1975 pour laquelle aucune pelletée de terre n'a encore été levée. On n'en est pas, donc, à négocier présentement à Québec la location d'immeubles semblables. Il y a un projet de location en marche, c'est celui de substitution à Trois-Rivières du projet Edgar -Saint-Yves pour personnes âgées.

M. Guay: Question supplémentaire.

Le Président: Question accessoire, M. le député de Taschereau.

M. Guay: D'après ce que j'ai pu comprendre, l'édifice que la ville de Québec envisage est un édifice à bureaux. Est-ce que le ministère des Affaires municipales songe à déménager ou à aménager des bureaux ailleurs que là où ils sont situés, à l'heure actuelle, dans la ville de Québec?

M. Tardif: Le député sait comme moi que la décision de retenir, de louer, d'acheter, de bâtir, d'aliéner des bureaux appartenant au gouvernement relève de mon collègue des Travaux publics. Présentement, je considère que nous sommes suffisamment bien logés dans nos locaux. Nous avons même un peu trop de place, présentement, dans certains bureaux, notamment à Montréal, et il me ferait plaisir de déménager certains services, à ce moment-là.

Le Président: M. le député de Rimouski.

Entente fédérale-provinciale

M. Marcoux: M. le Président, ma question s'adresse au ministre d'Etat à l'aménagement. Hier, il a parlé d'ententes fédérales-provinciales pour des montants de \$425 millions, si ma mémoire est bonne. Ma première question, je vou-

drais savoir s'il y a entente sur cette enveloppe globale, entre les deux gouvernements, de \$425 millions. Je voudrais également savoir, puisqu'il a parlé d'un montant de \$245 millions pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, la composition de ce montant. Est-ce que cela comprend les montants pour les axes routiers? Quel est l'ordre de grandeur de ce montant? Egalement, je voudrais savoir de sa part à quelle date il espère en arriver à un accord final, puisque ces ententes sont maintenant en renégociation depuis plus d'un an.

M. Léonard: J'ai dit, hier, que nous avons déposé la programmation sur laquelle nous faisons des demandes, d'accord avec le ministère de l'Expansion économique régionale à Ottawa. La programmation déposée comporte des projets de \$758 millions, dont \$425 millions pour quatre régions dites ressources. L'une de ces régions est l'Est du Québec pour laquelle les projets sont de \$245 millions. En ce qui concerne le contenu de ces ententes, j'ai eu l'occasion de dire aussi, hier, que nous avons convenu de ne pas discuter des projets particuliers à l'intérieur de ces enveloppes.

M. Marcoux: Question supplémentaire. Est-ce qu'il y a entente sur les \$425 millions comme enveloppe globale, entre les deux gouvernements pour les quatre régions-ressources, ainsi que sur les \$245 millions pour la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine?

M. Léonard: Il s'agit des demandes du Québec. Les fonctionnaires du ministère travaillent à compléter les renseignements demandés.

Actuellement, il n'y a pas encore entente sur l'enveloppe.

M. Marcoux: Question supplémentaire. Ce dépôt de demandes signifie-t-il, de la part du ministre, que le gouvernement du Québec est prêt à y consacrer la part qu'il doit payer de ces \$425 millions si le fédéral accepte l'enveloppe proposée?

M. Léonard: Oui.

Le Président: M. le député de Sainte-Marie.

Une Voix: Rosemont sous la pluie.

Le Président: M. le député de Rosemont.

Construction de logements à Montréal

M. Paquette: Ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales. On connaît actuellement le taux d'inoccupation dans la région de Montréal en ce qui concerne le logement; il est rendu en dessous de 1%. Je pense qu'il est important de mettre en disponibilité des logements dans la région de Montréal. Une des façons de le faire, c'est par la rénovation du stock de logements actuel à Montréal.

M. Mailloux: Question!

M. Paquette: Qu'est-ce que le ministre a prévu pour faire en sorte qu'il y ait une rénovation du stock de 2400 logements à Montréal?

M. Tardif: Trois mesures ont été prévues à court terme pour augmenter le stock de logements à Montréal. La première a été d'autoriser les 1600 logements qui avaient été refusés par l'ancien gouvernement à la ville de Montréal; il y en avait eu 800 d'autorisés pour l'année 1976 sur les 2600 proposés. Présentement, nous sommes en pourparlers avec les autorités de la ville de Montréal pour faire débloquer les autres projets qui étaient mis de l'avant.

La deuxième opération, après la construction de logements neufs, est celle de la récupération de logements abandonnés dont on estime le nombre, à Montréal, à 2400 seulement, tous dans des conditions variables mais qui peuvent être récupérés dans une proportion estimée à 70%. Le troisième élément de la question, celui de la production d'unités de logement ou de mesures à court terme à adopter, c'est la possibilité... Je m'excuse, M. le Président, j'ai un blanc.

M. Bellemare: Cela n'a pas d'importance.

Le Président: M. le député de Kamouraska-Témiscouata, une dernière question.

M. Gagnon: Non, c'est moi.

Le Président: M. le député de Drummond.

M. Gagnon: Champlain.

M. Clair: M. le Président...

M. Gagnon: Champlain.

Le Président: Le député de Champlain.

M. Gagnon: Merci, M. le Président.

M. Clair: Vous m'aviez donné la parole, M. le Président.

Fermeture d'usine au Cap-de-la-Madeleine

M. Gagnon: Ma question s'adresse au ministre des Terres et Forêts et des Richesses naturelles suite à l'annonce de la fermeture de l'usine de la Saint-Maurice, division de la Wayagamack, au Cap-de-la-Madeleine, l'usine des pâtes et papiers. On sait que le député de Johnson s'était scandalisé, une fois, parce que j'ai fait appel aux travailleurs en leur demandant...

M. Bellemare: Question!

M. Gagnon: ... de ne pas se laisser gagner par la panique. Pour éviter cela, je voudrais savoir où en sont rendues les négociations et si on peut rassurer les travailleurs de cette usine à ce moment-

ci. Peut-on leur donner une lueur d'espoir quant à savoir si l'usine va véritablement fermer ou s'il y aura réaménagement?

M. Bellemare: Question d'opinion.

M. Bérubé: Effectivement, il s'agit là d'une question d'opinion et j'éviterai donc d'émettre une opinion comme telle. Je ne cacherai pas que nous avons, à plusieurs reprises, cherché à entrer en communications avec le président de la société, M. Turner. Malheureusement, son emploi du temps semblant assez serré, et le mien sans doute aussi, nous n'avons pas réussi à nous rejoindre, ce qui fait que nous lui avons écrit pour lui demander une rencontre justement pour discuter de la situation et être mis au courant de leurs intentions. Il ne fait pas de doute, cependant, qu'il s'agit là d'une usine qui est très vieille et qui, suivant les critères de rentabilité normalement acceptés, n'est pas rentable; par conséquent, ce sera une décision à caractère économique.

D'autre part, présentement, je ne crois pas que le ministère des Terres et Forêts envisagerait d'intervenir dans ce cas particulier. Néanmoins, nous sommes présentement à recruter une équipe qui va s'attaquer à ce problème de la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, et j'ai très bon espoir que je pourrai soumettre au gouvernement un plan de relance d'ici la fin de l'année.

Le Président: Fin de la période de questions.

M. Bertrand: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le député de Vanier.

M. Bertrand: Question de règlement, conformément à l'article 172. Normalement — et je pense que le règlement est clair là-dessus — une période de questions doit durer 30 minutes. Vous aviez l'habitude d'accepter jusqu'à 40 minutes. Elle a commencé à moins vingt et cela ne fait même pas vingt minutes que la période de questions dure.

M. le Président, il y a dix questions principales qui ont été posées et je pense qu'elles permettent vraiment aux gens d'obtenir beaucoup de réponses sur plusieurs sujets. Je vous demande de respecter le règlement et de poursuivre jusqu'à 30 minutes.

M. Grégoire: M. le Président, sur la même question de règlement...

Le Président: Oui.

M. Grégoire: ...sur la même question de règlement, M. le Président. Comme vient de le souligner le député de Vanier, je voudrais que l'Opposition remarque combien les questions posées par le parti au pouvoir sont brèves, courtes, claires et entraînent des réponses claires.

Le Président: M. le député de Frontenac. M. le

député de Frontenac. M. le député de Vanier, je vous souligne que vous ne lisez pas tout à fait comme moi l'article 172 qui dit non pas que la période de questions doit être d'un minimum de 30 minutes, mais qui dit, si ma mémoire est fidèle, que la période ne doit pas excéder 30 minutes. En conséquence, je dis que c'était la fin de la période de questions et je maintiens ma décision.

M. Chevette: M. le Président, j'invoque le règlement. Une question de privilège, M. le Président.

M. Burns: A l'ordre!

Le Président: M. le député de Joliette-Montcalm, invoquez votre question de privilège s'il y a lieu.

M. Chevette: M. le Président, je voudrais une directive, je voudrais savoir si vous comptez, dans les 30 minutes, tout le dégoûillage à savoir s'il doit y avoir ou non une période de questions.

Le Président: Vous êtes hors du sujet, M. le député de Joliette-Montcalm. Je voudrais souligner maintenant à cette Assemblée que j'ai été saisi d'une question de privilège de la part du député d'Anjou qui se lit comme suit: Veuillez prendre avis que j'ai l'intention de soulever une question de privilège à la fin des affaires courantes, relativement à une nouvelle parue ce matin dans le Soleil, concernant le projet de loi no 1, et plus particulièrement quant au fait que ledit projet de loi aurait, selon la nouvelle, été présenté uniquement dans sa version française. M. le député d'Anjou, vous êtes prié de soulever votre question.

Question de privilège

M. Marc Johnson

Dépôt du projet de loi sur la langue

M. Johnson: Comme en fait état le préavis que je vous ai donné, je pense qu'il s'agit tout simplement de l'affirmer ici dans cette Chambre publiquement, vous me permettrez de faire la lecture de ce très court article paru dans le Soleil de ce matin, en première page du cahier B, sous le titre: Le texte unilingue est légal. La présentation de la Charte de la langue française en une version unilingue française est absolument conforme à l'article 133 de la constitution canadienne. C'est ce qu'a affirmé le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, mercredi, en Chambre. M. Richard a expliqué qu'il n'avait pas à juger de l'interprétation de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à titre de président de la Chambre. Et ici on ouvre les guillemets: "Mais si c'était mon rôle, si j'avais à l'interpréter", manifestement la présentation du bill 1, comme 31e l'a été faite mercredi, est absolument conforme, de façon évidente, à l'article 133 de l'AANB", a dit le prési-

dent Richard. Le texte législatif a été présenté uniquement dans sa version française.

M. le Président, connaissant votre souci considérable pour les traditions parlementaires et les efforts constants que vous déployez pour protéger les libertés de tous, c'est à titre de député, évidemment, que je me permets de voler à votre défense dans cette affaire. Il est bien évident que le texte de la Charte de la langue française n'a pas été déposé, comme le dit cet article, en français uniquement devant le Parlement. Cette Chambre a reçu effectivement une version anglaise et je pense qu'elle est disponible également pour le public, sauf que ce texte ne figure pas en contrepage, comme c'est l'habitude.

Je voudrais tout simplement souligner l'argumentation que vous avez déployée à l'effet que si vous aviez à juger de la constitutionnalité d'une telle présentation, à votre avis, effectivement, le dépôt de ces textes — et non pas de ce texte — était conforme à l'article 133 de la constitution canadienne. Evidemment, cela présuppose que vous teniez compte du fait que, devant cette Assemblée, il y a également une version anglaise qui a été déposée en même temps que la version française.

Le Président: Je tiens simplement à souligner, M. le député d'Anjou, que si j'ai dit que cela m'apparaissait parfaitement légal c'est parce qu'il y avait effectivement eu dépôt d'une version anglaise.

Affaires du jour.

M. Burns: M. le Président, je ferai motion, et je la fais effectivement, pour qu'à la salle 81-A la commission des richesses naturelles et des terres et forêts se réunisse pour poursuivre l'étude des crédits du ministère des Terres et Forêts.

Par la suite, j'informerai la Chambre, afin que les députés qui doivent aller à cette commission sachent exactement ce qui devra se passer dès mardi matin.

Par la suite, ici, à l'Assemblée nationale, je proposerai que la Chambre se transforme en commission plénière pour que nous examinions vos crédits, M. le Président, soit ceux de l'Assemblée nationale.

Motion pour faire siéger la commission des terres et forêts

Je fais donc motion pour que, immédiatement, les membres de la commission des terres et forêts puissent nous quitter et poursuivre l'étude de ces crédits.

M. Bellemare: Un vote enregistré, s'il vous plaît, M. le Président.

Le Président: Qu'on appelle les députés!

Vote sur la motion

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons maintenant procéder au vote. Que ceux et

celles qui sont en faveur de la motion du leader parlementaire du gouvernement veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: M. Burns, Mme Guerrier, MM. Cardinal, Marois, Landry, Léonard, Tremblay, Bérubé, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Proulx, Charron, Tardif, Grégoire, Chevrette, Michaud, Paquette, Marcoux, Martel, Fallu, Rancourt, Bertrand, Godin, Johnson, Laplante, de Bellefeuille, Guay, Mercier, Laberge, Lacoste, Ouellette, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Dussault, Charbonneau, Baril, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Mackasey, Vaillancourt (Orford), Gameau, Mailloux, Raynauld, Lamontagne, Giasson, Caron, O'Gallagher, Marchand, Verreault, Bellemare, Grenier, Goulet, Fontaine, Brochu, Shaw, Le Moignan, Cordeau, Samson, Roy.

Le Président: Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever. Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le **Secrétaire:** Pour: 67 — Contre: 0 — Absentions: 0

Le Président: Motion adoptée.

Travaux parlementaires

M. Burns: M. le Président, avant que la question me soit posée et avant que les gens qui doivent partir pour la commission des terres et forêts ne le fassent, j'aimerais aviser la Chambre que mardi prochain, dès 10 heures du matin, siégeront trois commissions pour examiner les crédits des ministères appropriés: celle des affaires municipales commencera ses travaux au salon rouge, à la commission des affaires municipales, celle du travail et de la main-d'oeuvre et de l'immigration, à la salle 81-A, commencera l'examen des crédits du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre. A la salle 91-A, toujours à la même heure, soit 10 heures, la commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications siégera pour continuer l'examen des crédits, qui avaient été commencés cette semaine, du ministère des Communications.

Dans l'après-midi — je devrai nécessairement, je pense, non, je n'aurai pas à faire cette motion — nous ajournerons la Chambre après la période des questions pour faire siéger — et on interrompra les travaux des affaires municipales à ce moment-là — la commission parlementaire de la justice relativement au mandat qui lui a été confié pour examiner le problème des deux policiers par auto-patrouille. Cette commission siégera donc environ de 16 à 18 heures, au salon rouge. La commission du travail continuera ses travaux et la commission des communications continuera également ses travaux.

Dans la soirée, nous reprendrons les affaires

municipales et les deux mêmes autres commissions, c'est-à-dire le travail et les communications, poursuivront leurs travaux. Ce sont, pour le moment, grosso modo les projets que nous avons pour mardi. De toute façon, je donne un avis ferme pour mardi, 10 heures, pour les affaires municipales, le travail, la main-d'oeuvre et les communications. Il est possible qu'au cours de la journée nous ayons à modifier cet horaire mais, quant à 10 heures, mardi matin, c'est absolument ferme et j'en donne avis à la Chambre.

Sur ce, M. le Président, je fais motion que vous quittiez votre fauteuil et que la Chambre se transforme en commission plénière pour que nous prenions en considération les crédits de l'Assemblée nationale.

M. Bellemare: Je voudrais tout simplement ajouter une chose. La manière de procéder du leader parlementaire est d'un style nouveau qui me plaît énormément. Je pense que c'est une manière parlementaire qui est très fructueuse, qui nous permet de diriger nos différentes commissions parlementaires, et c'est détaillé pour une semaine d'avance. C'est parfait. Je tiens à le féliciter. Si, des fois, on le chicane, c'est parce qu'il le mérite, mais on va le féliciter pour la procédure qu'il suit.

Le Président: Est-ce que la motion du leader parlementaire du gouvernement est adoptée?

Une Voix: Adopté.

Le Président (M. Cardinal): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Burns: M. le Président.

Le Président (M. Cardinal): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Burns: M. le Président.

Le Président (M. Cardinal): M. le leader du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, je vous demanderais, avec la permission de tout le monde, de suspendre pour cinq minutes. Je dois malheureusement m'absenter et je pense qu'il est normal que je sois présent au moment de l'étude des crédits. Si cela ne pose pas de problème à personne, je demanderais de suspendre pour cinq minutes.

Le Président (M. Cardinal): La séance est suspendue.

A l'ordre, messieurs. M. le leader de l'Union Nationale, je constate qu'il n'y a pas quorum, et je dois attendre, malgré que la suspension soit terminée.

M. Bellemare: On pourrait peut-être faire monter les hauts fonctionnaires comme membres.

Etude des crédits budgétaires de l'Assemblée nationale

Le Président (M. Cardinal): A l'ordre! Constatant qu'il y a quorum, nous allons commencer l'étude des crédits budgétaires de l'Assemblée nationale. J'appelle donc le programme 1, élément 1. Le leader de l'Opposition officielle.

M. Lavoie: On ne se lève pas ou on se... De toute façon, si je me sens fatigué, je me rassoirai. M. le Président, au tout début, j'aimerais donner mon point de vue sur l'étude des crédits du président de l'Assemblée nationale. En ce qui nous concerne, voici ce que nous aimerions proposer. Nous aimerions faire un tour d'horizon sur les objectifs du nouveau président de l'Assemblée nationale, pour qui nous avons beaucoup d'estime et de considération. Nous aimerions aborder plusieurs questions incidentes et connexes à l'Assemblée nationale. Entre autres, je ne sais pas si nous aurons le temps ce matin, j'aurai certains propos à tenir sur la couverture ou sur les sources de nouvelles des très nombreux courriéristes parlementaires que nous avons ici à la tribune, qui dépassent une cinquantaine. Personnellement, je ne suis pas tellement satisfait de la manière dont cette équipe de journalistes couvre les travaux et les activités de l'Assemblée nationale. Ils font partie, je l'ai déjà dit dans le passé, de la famille du parlementarisme, ils sont ici depuis le début du parlementarisme, ils font partie de la tradition de l'équipe. Tant du côté ministériel — et peut-être en commençant même par le président de l'Assemblée nationale — et des diverses Oppositions, nous avons tous à coeur, je crois que c'est unanime, de valoriser cette institution.

Je crois que si les journalistes de l'équipe des courriéristes parlementaires retirent des avantages d'appartenir à cette équipe, ils ont un rôle à jouer dans cette valorisation. Ils devraient peut-être, comme cela se fait ailleurs, indiquer plus clairement leurs sources ou la source de la nouvelle. Au lieu de dire que tel ministre a fait telle déclaration, faisant leur nouvelle à la suite d'une réponse apportée à une question, ils devraient mentionner que cela vient de l'Assemblée nationale. Dans plusieurs pays, il y a des colonnes, des blocs réservés dans les journaux: entre autres aujourd'hui ou demain à l'Assemblée nationale, ou les activités de la veille à l'Assemblée nationale. C'est une critique tout à fait positive que je fais. Je crois que les journalistes devraient jouer un rôle plus actif et plus important dans la valorisation de cette institution.

En cours de route, nous aurons des questions à poser sur vos objectifs, M. le Président, concernant, entre autres, les nouveaux services d'accueil et d'information, les projets que vous nous avez annoncés, au début de janvier également, quitte à aborder peut-être brièvement — cela a été déferé à une commission, je crois — la question de la radiodiffusion et de la télédiffusion. Quand cette commission siégera-t-elle et quelle est l'opinion du président de l'Assemblée nationale?

M. Burns: C'est une sous-commission, M. le député de Laval.

M. Lavoie: D'accord.
Sans donner des conseils — je ne voudrais pas jouer...

Une Voix: Au père supérieur.

M. Lavoie: ...au paternaliste — j'aurais certains messages ou certains commentaires à faire au nouveau président sur le rôle du législatif, sur le rôle tout à fait important qu'il joue, comme président de l'Assemblée nationale.

Comme cela se fait dans d'autres commissions où on étudie les crédits, je me demande si le président aurait, au début, des propos d'ordre général à nous faire. Le débat pourrait s'amorcer de cette façon, donnant l'occasion au député de Johnson, leader parlementaire de l'Union Nationale, ainsi qu'au whip de l'Union Nationale, le député de Mégantic-Compton, au député de Beauce-Sud, au député de Rouyn-Noranda et à mes collègues l'occasion de faire un tour d'horizon — nous le faisons une fois par année, c'est l'occasion — sur le rôle du législatif, sur tout l'apport positif que nous voulons fournir au président dans ce nouveau mandat des plus valorisants qu'il a entrepris et nous souhaitons qu'il dure le plus longtemps possible.

Est-ce que vous avez certaines remarques générales à nous faire, M. le Président?

Le Président (M. Cardinal): M. le leader de l'Opposition officielle, si vous le permettez...

M. Lavoie: Oui.

Le Président (M. Cardinal): ...on pourrait discuter.

M. Lavoie: Juste pour terminer...

Le Président (M. Cardinal): ... — je n'en ferai pas un débat — sur les crédits du président ou de l'Assemblée nationale, mais je pense que le leader de l'Union Nationale a demandé la parole.

M. Lavoie: Avec la permission du député de Johnson.

Le Président (M. Cardinal): D'accord.

M. Lavoie: Si nous procédions de cette façon, comme nous l'avons fait d'ailleurs dans le passé, je crois, à différentes occasions, en ce qui nous concerne, cela irait très rapidement à l'étude des programmes et des éléments. Cela pourrait pratiquement être approuvé en bloc si nous pouvions procéder de la façon que je vous propose, mais avec toute la réserve nécessaire concernant les droits des autres parlementaires.

Le Président (M. Cardinal): M. le leader de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Je trouve que la tradition qui s'est établie, depuis quelque temps, dans les commissions parlementaires est fort louable. J'ai participé à quelques commissions parlementaires, à ce jour. Au début, le ministre fait un exposé général des programmes, des éléments, donnant ensuite la liberté, d'abord, à l'Opposition officielle de donner son aperçu général elle-même sur les éléments qui sont en cause, ensuite à l'Union Nationale et aux autres députés qui veulent apporter leurs remarques.

Ceci parce que c'est difficile de suivre les programmes, particulièrement en ce qui concerne les différentes missions — on appelle cela des missions maintenant — puis les différents éléments. Quand c'est regroupé, par exemple, dans une mission particulière, les éléments sur lesquels on a déjà donné notre point de vue, on les accepte beaucoup plus rapidement sans discussion.

Je pense qu'il y a là, comme le disait si bien le leader de l'Opposition officielle, un temps considérable de gagné. Les éléments étant bien distincts, nous pourrions facilement, à l'occasion, garder certaines exceptions. Vous êtes responsable du Protecteur du citoyen et il faudra peut-être vous poser certaines questions à ce sujet qui relève de votre autorité. Aussi, dans d'autres programmes, il y a des sous-commissions qui sont sous votre responsabilité.

S'il n'y avait pas d'objection d'autres députés, j'acquiescerais à la proposition faite par le leader de l'Opposition officielle, que vous nous donniez un aperçu général. Après, on reviendra, chacun à notre tour, selon les données qu'on aura notées, sur les missions ou les éléments et on pourra peut-être après cela, les étudier morceau par morceau.

Le Président (M. Cardinal): M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: Avant que le président fasse un tour d'horizon, j'aimerais quand même attirer son attention sur quelques points particuliers. Le leader de l'Opposition officielle a fait des remarques concernant la presse en général et la couverture des travaux de l'Assemblée. Loin de moi l'idée de me poser en défenseur ou en protecteur de la presse, ce n'est pas cela. Je pense quand même qu'il y a une réalité qu'il nous incombe de bien examiner et je ne voudrais pas que les propositions ou les suggestions que nous faisons ici, à l'Assemblée, soient considérées comme des blâmes à l'endroit de la presse. On sait très bien que les journalistes ne sont pas les propriétaires des journaux. Ils ne sont pas, non plus, propriétaires des postes de radio et de télévision. Ce n'est pas eux qui font les titres, qui font la répartition de la nouvelle, la mise en page.

Des problèmes ont attiré mon attention au début concernant les locaux, les services qui sont mis à la disposition des gens de l'information. Il faut tenir compte que notre Parlement et l'ampleur de l'administration gouvernementale...

M. Bellemare: Si le député me le permet...

Le Président (M. Cardinal): M. le leader de l'Union Nationale, avec la permission du député de Beauce-Sud.

M. Bellemare: Si on établit un schéma, j'ai justement toute une série d'articles sur la presse. On s'est réservé cela pour en parler après que le président de l'Assemblée nationale aura fait son exposé général. Si on entre dans les éléments, dans le détail, moi aussi, j'aurais pu parler de la presse, poser des questions, donner des raisons, parler de l'enquête qui a été faite et citer des statistiques. On s'était entendu pour que le président fasse son exposé général, que l'honorable leader de l'Opposition fasse le sien et, après cela, on fera le nôtre.

Si on entre dans les détails, je ne veux pas perdre mon droit de parole sur cela. Sur la question des journaux, moi aussi, j'en ai et pas mal. J'en ai sur la distribution du courrier, en bas. Je vous garantis que j'en ai aussi sur d'autres choses, mais je n'entre pas dans ces détails parce qu'on semblait s'entendre pour que le président fasse son exposé et que chacun entre, après cela, dans les sujets qui l'intéressent.

Le Président (M. Cardinal): Quand même, M. le leader de l'Union Nationale, je remets la parole au député de Beauce-Sud.

M. Bellemare: S'il veut faire son intervention tout de suite, je suis d'accord.

M. Roy: Je ne veux pas faire un tour général. Il reste que cette question a été soulevée tout à l'heure. Je ne veux pas du tout brimer le droit de parole de mes collègues à l'occasion de l'étude de ces crédits. Au contraire, j'estime qu'il est du devoir et de la responsabilité de chacun d'intervenir dans la mesure où il aura des questions à poser ou des suggestions à faire.

Je voulais, avant que le président fasse un tour d'horizon, qu'il puisse nous dire où en sont rendus les travaux qui ont été faits de ce côté et quelles sont les intentions ou quels sont les correctifs ou les améliorations qu'on veut apporter dans ce secteur. J'aimerais également parler du traitement des députés, puisqu'il y a eu un rajustement, une indexation qui a été faite dernièrement. On sait très bien que, chaque fois qu'on touche le salaire des députés — je ne veux pas aborder la question de fond — c'est un peu de la dynamite qu'on retrouve un peu partout au Québec.

J'aimerais savoir si le président a fait des études, comparatives entre le salaire qui est payé aux députés du Québec, à certains autres parlementaires dans le monde et surtout, ce qui n'est pas peu dire, ceux de la fonction publique, par exemple des salaires de sous-ministres, des salaires de sous-ministres adjoints, sous-ministres associés, des chefs de service, des secrétaires particuliers adjoints, des secrétaires particuliers tout court. En somme le grand personnel-cadre de l'Assemblée nationale. Y a-t-il une étude de faite? A-t-on l'intention d'en faire une, de façon que le public puisse

être informé de façon objective et réaliste de la situation par rapport à l'ensemble? Cela m'apparaît une question extrêmement importante.

C'étaient les points sur lesquels j'ai voulu attirer l'attention de la présidence. Il y en a aussi un autre — je pourrai revenir à l'occasion d'autres discussions qui auront lieu — concernant le service des députés, service des députés dans les comtés et surtout dans les comtés ruraux. Mon collègue, le député de Johnson, et mes autres collègues qui sont ici sont au courant des difficultés que nous rencontrons pour être en mesure de répondre au public adéquatement. Il y a des députés qui sont obligés de faire 50 heures de travail par semaine dans leur comté avant de toucher à la législation.

Cela m'apparaît une lacune actuellement. Il y a des gens qui s'ennuient à l'Assemblée nationale, parce qu'on n'a pas le temps d'y participer pleinement, sinon que de faire une petite supervision, à la 6¹e heure de notre semaine de travail. Alors cette grande question des services aux députés dans les comtés, j'aimerais que le président nous dise, dans son tour d'horizon, quels sont les points ou les correctifs, les améliorations qu'il entend apporter à ce sujet.

Ce sont les points principaux, M. le Président. J'en ai d'autres, évidemment, et à l'instar du député de Johnson, on pourra y revenir plus tard.

Le Président (M. Cardinal): M. le Président de l'Assemblée nationale.

Exposé général de M. le Président M. Clément Richard

M. Richard: M. le Président, j'avais pensé faire un exposé à la fin de cette période d'étude des crédits de l'Assemblée nationale, mais compte tenu du désir formulé à l'unanimité, je pense, par les opinants, je me résous bien volontiers et même allégrement à faire un exposé préliminaire au tout début.

Je voudrais vous souligner spécialement, à M. le député de Beauce-Sud, que je tenterai un peu plus tard de répondre spécifiquement aux questions qu'il m'a posées. Pour le moment, je me contenterais d'essayer de formuler, du mieux que je le puis, la perception que j'ai de la fonction que j'occupe depuis déjà quelques mois. Je voudrais, au départ, signaler que si cette fonction, comme on l'a souligné tout à l'heure, est importante, la contribution de mon prédécesseur y a été pour beaucoup.

Je suis à chaque jour amené à constater comment, au cours des six dernières années — et je le dis sans vouloir être flagorneur, je le dis sans flatterie — cette fonction a été revalorisée à un point où, je pense, elle n'a plus besoin maintenant de l'être davantage. Il s'agit de maintenir la valeur qu'on lui a donnée au cours des six dernières années et je dirais même peut-être au cours des deux années qui ont précédé ces six-là. J'ajouterais cela. Il s'agit de maintenir, donc, l'importance qu'on lui a accordée, le prestige que la fonction

s'est value, et j'avoue que quand on m'a offert d'occuper ces fonctions, j'ai longuement hésité.

J'ai longuement hésité, parce que j'ai déjà eu à enseigner les institutions politiques, et la présidence m'était apparue, était apparue aux théoriciens d'alors comme quelque chose d'un peu absurde et je le reconnais bien volontiers.

Je me demandais comment on pouvait exiger d'un député élu sous les couleurs d'une majorité ministérielle qu'il assure le respect des droits de l'ensemble des députés dans la plus stricte impartialité.

Au départ, cela m'apparaissait impossible, irréalisable et c'est ce qui a fait que j'ai longuement hésité. J'ai finalement découvert, et je l'ai encore mieux découvert à la pratique, que c'était justement propre au génie du parlementarisme britannique de demander à quelqu'un qui émane de la majorité ministérielle d'assurer la défense d'une valeur qui transcende toutes les valeurs colportées par les partis politiques représentés dans un Parlement.

Cette valeur qui transcende toutes les autres, qui transcende tous les principes colportés par des partis politiques, colportés par la partisanerie, c'est la valeur fondamentale, c'est la valeur de la démocratie.

Il y a un travailleur de ma circonscription qui a fort bien résumé la question, il n'y a pas longtemps. Il m'a dit, après que j'ai eu à faire un exposé sur le rôle que j'avais à remplir comme président: M. le Président, si je comprends bien, vous êtes le ministre de la démocratie. J'ai dit que ce n'était pas bête. C'est en plein cela. C'est un travailleur qui venait de résumer, d'une façon on ne peut plus parfaite, la perception que j'ai de la fonction que je dois remplir.

Si je dois être, comme ce travailleur l'a dit, le ministre de la démocratie, cela veut dire d'abord, que les droits de chacun des membres de cette Assemblée doivent être rigoureusement respectés.

Les droits de chacun, mais surtout — et je le dis sans ambages parce que, encore une fois, c'est une valeur qui transcende toutes les autres, mêmes celles sous lesquelles j'ai voulu me faire élire moi-même — la valeur de la démocratie. Et cela veut dire qu'il faut absolument que les droits de l'Opposition soient sauvegardés mieux que partout ailleurs à travers le monde.

L'objectif collectif que nous devrions tous avoir, en tant que Québécois, ou en tant que Canadiens pour ceux qui y tiennent et qui ont droit d'y tenir, l'objectif collectif comme membres de cette Assemblée, c'est de faire en sorte que le Québec soit un modèle de démocratie.

Je l'ai déjà dit, et je tiens à le répéter, un gouvernement ou une Assemblée nationale ou un Parlement, tous ces organismes qui ont toujours des grands projets collectifs peuvent échouer dans la poursuite de ces projets. Ils peuvent échouer à cause de toutes sortes de circonstances, de toutes sortes de contraintes.

Mais il n'y a aucune contrainte nous empêchant de réussir dans ce grand objectif qui est, encore une fois, de faire du Québec un modèle de

démocratie, à tout le moins, dans le monde occidental.

Il ne s'agit que de le vouloir. Cela n'implique pas de dépenses, cela n'implique pas de budgets, il s'agit de vouloir être démocrate. Ils'agit de faire en sorte qu'à chaque jour la valeur qui transcende toutes les autres soit le respect de la démocratie.

Le respect de la démocratie, cela veut dire le respect du droit de chacun de s'exprimer librement. Pour moi, cela sera toujours plus important que toutes les autres valeurs.

Je suis bien conscient que pour qu'on devienne, comme je le souhaite, ce qu'on est déjà à certains égards, ne nous leurrions pas... J'ai passé une partie de la journée, hier, avec des journalistes africains.

Je vous assure que cela nous console de passer quelques heures avec des journalistes africains quand ils nous parlent du type de démocratie avec laquelle ils sont obligés de vivre et du type de journalisme qui se pratique en Afrique. Je pense que mon ami, M. Normand Girard, ne resterait pas longtemps en Afrique.

Mais je suis bien conscient qu'il y a quand même, d'une façon générale, des réformes qu'il faudra faire au niveau de l'Assemblée nationale de façon que les députés puissent jouer pleinement leur rôle comme élus, comme représentants du peuple.

Avant de répondre d'une manière plus précise aux questions que vous me poserez, je dirais que ce qui me frappe actuellement, c'est qu'il manque des normes qui donneraient, au plan matériel, des droits précis aux députés et aux membres de l'Assemblée nationale.

J'ai fait le tour d'un certain nombre de Parlements dans le monde occidental et je me suis rendu compte que la plupart des Parlements avaient des normes écrites. Je vais illustrer un exemple jusqu'où cela peut aller dans certains Parlements. Aux Etats-Unis, il y a un manuel pour les sénateurs de même qu'un manuel pour les représentants, qu'on appelle un "Congressional Handbook", une espèce de vade-mecum. Ce vade-mecum précise même le nombre de pots de fleurs auxquels un sénateur a droit dans son bureau. Cela va jusque-là. C'est extrêmement détaillé. Il me semble que c'est normal qu'un député sache à quoi il a droit exactement et qu'il ne soit pas obligé de quémander à la majorité ministérielle ou au président des choses auxquelles normalement il aurait le droit le plus strict.

Il me semble que, durant mon mandat, ce serait une réforme qu'on devrait apporter: faire écrire au besoin — j'aimerais avoir là-dessus votre point de vue tout à l'heure — un vade-mecum pour nous aussi, un vade-mecum pour les députés, un manuel des droits et des privilèges des membres de la Chambre. Un exemple. Hier, un député m'a demandé un appareil-radio AM et FM. J'ai dit non parce que le jour où j'en accorderai à un, j'aurai 109 demandes le lendemain pour des radios AM et FM. Or, il n'y a pas de normes. C'est peut-être l'un des rares Parlements où il n'y en a pas.

Il n'y a pas de normes en ce qui concerne, par exemple, les bureaux des députés. Je souhaiterais

personnellement que le bureau d'un député soit rattaché au comté plutôt que d'assister à des querelles de début de session au lendemain d'une campagne électorale pour savoir quel député va avoir tel bureau, etc. Si le bureau était attaché au comté plutôt qu'à un député — c'est ce qu'on a à Ottawa, c'est ce qu'on a en France, c'est ce qu'on a aux Etats-Unis — on saurait, par exemple, que le bureau du député de Rouyn-Noranda — je comprends que l'actuel député est là à vie, peut-être...

M. Samson: Si cela dépendait du whip, il me mettrait dehors.

Le Président: Dans presque tous les Parlements, le bureau est attaché à la circonscription et non pas à une personne en particulier. Personnellement, c'est une réforme que je souhaiterais faire. En même temps, il n'y a aucune norme pour l'espace auquel a droit un député. En France, aux Etats-Unis, un peu partout à travers le monde, il y a des normes précises pour indiquer l'espace que peut revendiquer un député. Aux Etats-Unis, c'est tellement précis que l'espace est fonction de la population. Au Sénat, par exemple, l'espace est fonction de la population que représente le sénateur.

Ainsi, un sénateur de la Californie, aux Etats-Unis, a droit à plus d'espace qu'un sénateur du New Jersey, par exemple.

M. Bellemare: Qui va reconnaître qu'il a trop d'espace?

M. Richard: On pourra en reparler plus tard, mais je souhaiterais qu'il y ait des normes, qu'on puisse les écrire et que les députés sachent ce à quoi ils ont droit. Je pourrais élaborer chacune des questions, notamment celles formulées par le député de Beauce-Sud auxquelles je me suis déjà attardé, mais je terminerai ici cet exposé, pour le moment, afin de donner la chance à tout le monde de poser des questions à caractère très spécifique. Mais, encore une fois, je voudrais vous souligner que, depuis que j'occupe cette fonction, je n'ai plus la perception que j'en avais quand j'enseignais les institutions politiques. Je dis même maintenant qu'il est souhaitable et heureux qu'on demande à un député de la majorité ministérielle de défendre et de sauvegarder les droits de l'Opposition.

Le Président (M. Cardinal): M. le leader de l'Opposition officielle.

Commentaires de l'Opposition

M. Jean-Noël Lavoie

M. Lavoie: M. le Président, je ne puis m'empêcher, au tout début, de féliciter le président de l'Assemblée nationale pour le haut niveau de ses propos. Il a visé juste et il s'est déjà imbriqué dans son rôle. Ce rôle, il faut l'avoir vraiment vécu pour l'expliquer et pour pouvoir l'exercer adéquatement.

ment. Cela s'applique d'abord aux députés. Même si on leur donnait des cours de procédure parlementaire sur les travaux de l'Assemblée — je pense que vous pouvez tous ici en témoigner, autant les anciens que les nouveaux — ce n'est pas par des cours de droit parlementaire ou de procédure parlementaire qu'on peut apprendre à jouer ce rôle même si cela peut être utile à l'occasion. Le meilleur moyen de vivre cette vie parlementaire, pour les députés, ce n'est pas dans un livre; c'est de vivre cette vie autant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire et également dans nos comités.

Pour les présidents de commissions également, c'est sûr qu'il n'est pas mauvais d'avoir certaines directives générales sur la procédure parlementaire, mais, encore là, les présidents de commissions deviendront de bons présidents de commissions à vivre et à expérimenter ce rôle dans les commissions parlementaires. Également pour le président de l'Assemblée nationale. Moi-même, quand on m'a invité à le devenir, en 1970, je vous dis, bien honnêtement, que, si on m'avait offert d'être ministre presbytérien dans le Rouanda, cela m'aurait fait à peu près le même choc que j'ai eu lorsqu'on m'a invité à devenir président de l'Assemblée nationale. Ce n'est qu'avec le temps, les semaines, les mois et les années qu'on peut vraiment s'identifier à cette institution qui existe, comme tout le monde le sait, dans notre système parlementaire depuis plus de 700 ans. C'est sans aucun doute une des institutions les plus éprouvées et les plus rodées et elle doit mériter, d'ailleurs, notre plus grand respect.

M. le Président, je dois vous dire également que cela a peut-être été la plus belle expérience de ma vie. Je fais de la politique depuis environ 25 ans et le stage que j'ai passé sur et alentour de ce fauteuil, comme président, avec la collaboration des directeurs de service, a sans doute été la plus belle expérience de ma vie, non pas uniquement à titre de satisfaction personnelle, mais je crois qu'au point de vue psychologique, humaniste, cela a sans doute été la plus belle expérience de ma vie. Cela ne se compare même pas avec le poste que j'occupe actuellement, que je respecte beaucoup et que j'essaie d'exercer le mieux possible dans mes nouvelles responsabilités, de leader parlementaire d'un parti d'Opposition.

C'est tellement difficile. Encore une fois, il faut le vivre pour concevoir la difficulté, la délicatesse du rôle.

Il y a eu des expériences, dans le passé, entre autres au Parlement d'Ottawa, où il y a eu, à un certain moment, un très grand président. Je me demande si le député de Frontenac ne l'a pas connu, c'est peut-être un petit peu avant lui, mais pas longtemps. Il y a eu un président qui s'appelait Louis-René Beaudoin, qui était considéré, à l'époque, peut-être, comme un des plus grands présidents que la confédération canadienne ait jamais connus. Il avait la confiance, la compréhension et la fidélité de tous ses collègues. On parlait même d'établir une certaine semi-permanence, non pas dans les statuts, peut-être, mais il était reconnu

comme un des plus grands présidents que la Chambre des Communes ait connus. Dans une semaine, son sort s'est joué. En une semaine, il a été fini, décapité, éliminé, discrédité dans l'opinion publique, parmi ses collègues. Il n'a pas résisté à ce coup de foudre, et quelques semaines après, il a dû quitter son poste de président, après avoir été là pendant de très nombreuses années. Pendant à peine quelques jours, tout en était fini de l'édifice de confiance qu'il avait réalisé péniblement et avec le plus d'honnêteté possible, pendant de très nombreuses années. C'est pour vous prouver combien ce poste est délicat.

D'ailleurs, dans notre tradition du parlementarisme britannique que nous exerçons, c'est l'origine, justement, du poste et cela a été respecté. C'est normal que ce soit peut-être plus respecté à Londres qu'ici, parce que c'est quand même, à ce qu'on dit, "the mother of Parliament", cela existe là-bas, cela a été la naissance d'ailleurs de ce système de droit parlementaire. Cela a été copié à travers le monde, non pas uniquement par les pays qui ont une tradition ou qui ont été des anciennes colonies britanniques, mais ce système a été adopté par l'Égypte, par la Belgique, même par des pays en arrière du rideau de fer, par la Scandinavie qui n'avait aucune tradition avec l'Angleterre ou la Grande-Bretagne. Même la France copie beaucoup de procédures et de moyens de fonctionnement, entre autres, la période des questions orales qui a été établie en France depuis à peine quelques années. Cela a été cueilli dans le système de droit parlementaire britannique.

D'ailleurs, l'origine, entre autres, des appointements d'un président, ou d'une suite dans le Parlement, je crois que cela existe dans toutes les provinces canadiennes et dans tous les Parlements d'origine britannique, cet isolement. Le président devenait un peu comme sous une cloche de verre lorsqu'il acceptait le rôle de président. C'est un peu l'origine, d'ailleurs, de sa salle à manger particulière. Je lisais, dans certains auteurs, que les "speakers" en Angleterre doivent se refuser encore tous liens trop amicaux avec des collègues. Ils refusent des cocktails, refusent des réceptions, même dans leur vie privée, pour garder, justement, cette distance, se garder de tout reproche et être au-dessus de toute attaque. Ils se refusent d'avoir des amitiés, je ne dirais pas particulières, mais des amitiés trop rapprochées non seulement avec les membres de l'Assemblée, mais avec des personnes de la société ou des groupes de pression ou autres, justement pour respecter cette objectivité.

J'ai souligné l'importance du rôle, parce que je suis convaincu que, depuis les quatre ou cinq mois que le nouveau président est là, on lui a posé à plusieurs reprises la question: Comment pouvez-vous faire? C'est la question qui nous revient constamment en tant que président. Comment pouvez-vous nous faire croire que vous pouvez être objectif, neutre, juste, lorsque vous sortez des rangs d'un parti politique?

Comment pouvez-vous atteindre cette objectivité? Pourquoi la permanence de la présidence

n'existe-t-elle pas? Je suis convaincu que le président actuel de l'Assemblée ne le désire pas. Dans le passé, j'étais contre et je demeurerai contre la permanence de la présidence, dans un statut. D'ailleurs, cela existe à une seule place dans le monde, dans notre système de droit parlementaire britannique; je crois que c'est à l'île Maurice où, lors d'un changement de constitution, on a mis, dans un statut, une permanence temporaire pour faire plaisir à un des fonctionnaires, à un des bonshommes qui étaient dans l'administration. Pour pouvoir le caser quelque part, on a rendu sa fonction permanente sa vie durant, et non pas pour les autres à venir. Je pense que c'est le seul cas.

Le grand principe, il y a un aspect historique d'abord; cela n'a jamais été mis dans les statuts, même s'il y a eu des approches à Ottawa ou ailleurs. Il y a en Angleterre une semi-permanence; les gouvernements changent et la plupart du temps, neuf cas sur dix, les anciens présidents restent, même si l'équipe de l'administration change. En Angleterre, selon la tradition, le président qui quitte, pour une raison ou pour une autre, ne revient pas à l'Assemblée, ne revient pas comme député ou pour accepter d'autres fonctions à l'Assemblée. Dans la tradition anglaise, même quand les pensions n'existaient pas, aux 17e, 18e et 19e siècles, on adoptait une loi spéciale pour donner une très grosse pension au "speaker", à celui qui avait été président; à l'époque, les autres pensions n'existaient pas. Plus que cela, les présidents étaient toujours nommés à la Chambre Haute, à la House of Lords. La plupart du temps ils étaient pairés et dans tous les cas, et même encore aujourd'hui, devenaient des membres de la Chambre des Lords. C'est pour vous dire le respect que cela implique. On doit le reconnaître, c'est un couronnement de carrière. Cela ne s'applique pas à moi, du moins pour le moment, mais c'est quand même pour considérer l'importance qu'on accordait à ce poste.

M. Grégoire: Et l'Opposition ne présentait pas de candidat contre lui aux élections.

M. Lavoie: Pardon?

M. Grégoire: A Ottawa, l'Opposition ne présente pas de candidat contre lui aux élections. Dans le cas de Lamoureux, cela a été ainsi pendant trois mandats.

M. Lavoie: Une fois c'est arrivé à Ottawa. En Angleterre, on fait une opposition de façade, de frime, un peu.

M. Richard: Est-ce que vous me permettez de vous poser une question?

M. Lavoie: Oui, je n'ai pas de crédits à défendre.

M. Richard: Je voudrais savoir quelle sorte d'opposition vous allez me faire dans Montmoureny la prochaine fois.

M. Lavoie: On vous fera la même qu'on m'a faite, qui a été assez sérieuse d'ailleurs.

D'ailleurs, on a un exemple pour expliquer que c'était un peu un couronnement de carrière. Il n'y a pas tellement longtemps en Angleterre, le prédécesseur du président actuel, qui était le très honorable Selwyn Lloyd, avait occupé à peu près tous les postes les plus importants dans le cabinet: ministre des Finances, Chancellor of the Exchequer, ministre des Affaires extérieures. Il avait occupé beaucoup de postes des plus prestigieux, sauf peut-être celui de premier ministre, et après cela il s'est dirigé vers le fauteuil pour devenir "the Speaker of the House of Commons". C'est pour vous montrer le rôle des plus prestigieux de cette fonction.

Sans aucun doute — et je dis encore pourquoi j'étais contre la permanence — j'aurais peur que le président devienne un genre de fonctionnaire ou un genre de technocrate. Comme je connais mon ami le député de Johnson et le député de Maison-neuve, cela ne pourrait pas marcher longtemps si on avait un genre de fonctionnaire ou de juge au fauteuil ici, lorsqu'il aurait à trancher une décision. Je pense que si la décision, en ce qui me concerne, ne faisait pas mon affaire, parce que c'est bien difficile de faire plaisir aux trois côtés de l'Assemblée, si je le rencontrais dans le corridor, je lui dirais: Toi, mon bonhomme, va donc te faire élire. Je pense que si on veut avoir à peu près 60 centimètres ou deux pieds et demi plus haut que les autres ici, être un peu supérieur, je pense que notre premier titre de créance c'est d'abord d'être l'égal des autres.

Etre l'égal des autres, c'est se faire élire et passer par l'enfantement des élections, comme les autres; c'est le plus grand titre de créance d'un président de l'Assemblée nationale. Sans aucun doute, et cela découle un peu des propos que j'ai tenus — là, j'arrive sur un terrain peut-être un peu plus délicat et mon ami le député de Maison-neuve le verra, avec la dialectique que je pratique — le président de l'Assemblée nationale doit avoir ses coudées franches, doit avoir une liberté intellectuelle et physique absolue et totale.

Je serais curieux de savoir s'il y a un seul exemple, dans notre système, dans les multitudes de Parlements qui sont dans notre tradition — je le dis en toute déférence, je ne voudrais pas en faire un débat et je ne ferai pas ici le procès de quiconque, mais des erreurs, il s'en commet; il peut s'en commettre par des cabinets, même avec toute la meilleure volonté du monde, il peut s'en commettre par des personnes également — d'un membre d'un cabinet qui accepte, qui puisse accepter, dans cette tradition et dans cette fragilité du rôle de président — que ce soit un ministre ou un membre de l'Exécutif — un mandat de la réforme parlementaire. Je me pose vraiment des questions parce que j'ai vécu ce poste, j'ai occupé cette fonction de président de l'Assemblée nationale.

Personnellement, pour l'avoir vécu six ans, je dois vous dire, en toute sincérité et en toute sérénité, que je pense que c'est impossible. Moi, je n'aurais pas pu l'accepter. Je vous le dis, je vous

donne mon opinion personnelle. Rien n'empêche qu'un leader parlementaire du gouvernement doit être l'instrument premier d'une réforme parlementaire; mais autant, peut-être un peu moins, le leader de l'Opposition officielle doit être un instrument premier b), je dirais, et le leader de l'Union Nationale premier c), et les autres également, tous devant travailler en collaboration avec le président. L'étendard de cette réforme, qui a été entreprise avant moi, dans le temps de Rémi Paul, dans le temps de Dick Hyde et dans le temps d'autres, en collaboration très active, à ce moment-là, avec le député de Johnson, qui était leader du gouvernement ou de l'Opposition, en collaboration avec Jean Lesage, en collaboration avec Pierre Laporte...

M. Bellemare: Oui, et il était dur.

M. Lavoie: Les ministres participaient sans porter, sans avoir un mandat spécifique. J'insiste encore une fois, je ne voudrais pas planter le clou d'une manière trop douloureuse, sur le fait que l'Assemblée nationale ne doit pas être une institution bicéphale. Le président, à cause de son rôle des plus délicats, doit être l'initiateur de la réforme. Il doit y avoir un dialogue et une consultation permanente entre tous les membres et les représentants de tous les partis en accordant toute l'importance nécessaire et voulue à un ministre, à un membre du cabinet qu'est le leader du gouvernement dans ce rôle, mais il ne faudrait empiéter d'aucune façon et ne pas donner l'impression, même si on n'empiète pas, de le faire.

Je me rappelle un axiome du député de Maisonneuve disant que quand une chose doit être honnête et juste, qu'il doit y avoir en plus apparence d'honnêteté et de justice. Même si le député de Maisonneuve n'empiète pas ou ne désire pas empiéter sur les prérogatives, les devoirs, les obligations du président, il doit y avoir également une apparence qu'il ne veut pas le faire. Il ne doit y avoir aucun doute sur cette question. Je dois dire — d'ailleurs, c'est évident — que cela a créé une situation, autant pour le président de l'Assemblée nationale que pour le député de Maisonneuve, qui a accepté peut-être d'une manière trop précipitée ce mandat, difficile et insupportable.

Je lui reconnais, par contre, en toute justice et en toute équité, son mandat de la réforme de la Loi électorale, de la réforme électorale.

S'il veut nous proposer — il l'a déjà mentionné — une certaine représentation proportionnelle, nous sommes prêts en toute bonne foi à nous asseoir et à faire nos représentations sur la carte électorale, sur le mode de scrutin, sur le financement des partis politiques. Je crois qu'il a un boulot suffisant, en plus de toute la contribution qu'il devra apporter au président, contribution que nous lui offrons et que nous devons apporter nous-mêmes dans la réforme du parlementarisme.

Voyez-vous, à chaque occasion, c'est sûr qu'il y a toujours une certaine réticence, il y a des écaillés ou des boucliers qui se soulèvent. C'est normal dans notre rôle d'animal politique, dans notre rôle de partisan, autant de votre côté que du mien ou

que de celui du député de Johnson. Le parlementarisme, c'est de la stratégie, ce sont des petits crocs-en-jambe à l'occasion, une petite motion, un amendement, une période de questions et tout. Il ne faudrait pas que la réforme parlementaire vienne d'un membre du cabinet, quitte à ce qu'il apporte sa contribution. En ce qui nous concerne, nous offrons toute notre collaboration au président de l'Assemblée nationale dans toutes les formes qu'il voudra entreprendre.

Je disais, tout à l'heure, que cela l'a mis, peut-être, dans une position délicate; je pense que c'est évident, c'est patent. Le président, lors de son élection, nous a mentionné dans son discours de remerciement et d'acceptation, qu'il voulait continuer cette réforme. Dans les mois de décembre, janvier, on a vu dans les journaux qu'il avait des projets, entre autres, d'améliorer les services aux députés, de revaloriser le rôle du député; qu'il voulait ouvrir le Parlement à tout le monde, en faciliter l'accès. Ce sont toutes les déclarations du président. Je crois qu'il a abordé la question du réaménagement de la colline parlementaire. Il a parlé de rendre plus accessibles les travaux de l'Assemblée, dans un projet, assez délicat peut-être, d'un hebdo, d'un résumé du journal des Débats qui serait accessible beaucoup plus facilement, avec un tirage beaucoup plus élevé pour faire connaître les travaux de l'Assemblée.

Il a abordé la question, dans le mois de février, je crois, de la radiodiffusion et de la télédiffusion des débats. Je ne répéterai pas ce qui est arrivé dans la bergerie, mais, depuis ce temps — ce n'est pas un reproche — depuis le mois de février, depuis que vous avez fait ces déclarations-là, je dois souligner qu'on ne vous a plus entendu parler de ces projets, à la suite de la déclaration justement du mandat qui a été confié et qui a été accepté par le député de Maisonneuve sur les mêmes sujets. Vous voyez, il y a une ambiguïté. Il y a, je ne sais pas, une "inconfortabilité", je dirais, à cause de cette situation. Voyez-vous, il y a eu des accrochages, des affrontements sur la radiotélédiffusion, parce que c'est venu du leader. Le député de Maisonneuve va le reconnaître; il y a eu de la stratégie dans cela et c'est normal.

C'est la raison pour laquelle cela ne doit pas venir d'un membre trop partisan du Parlement et surtout d'un membre de l'Exécutif. Il y a eu des accrochages, lorsqu'on a demandé que la télédiffusion se fasse, à l'ouverture de la session, parce que, c'est naturel, de notre côté, on a senti qu'il y avait une certaine stratégie de la part du gouvernement. Il faut bien qu'on tente, nous également, vis-à-vis de nos militants, vis-à-vis de nos partisans, vis-à-vis de la population, de protéger autant nos avants, nos côtés que nos arrières.

Il y a eu aussi les commissions itinérantes. Dans le passé, depuis dix ou quinze ans, vous connaissez tous les changements qu'il y a eu avant d'arriver au nouveau règlement. Pendant cinq, six ou sept ans, il y a eu des règlements sessionnels qui ont été faits, après consultations, au temps de M. Laporte, de M. Johnson, de M. Lesage, de M. Bellemare et d'autres. Là, il y avait dialogue. On allait voir le président et il y avait, cha-

que année, des règlements sessionnels adoptés. Mais, si cela avait été fait de force, proposé proprio motu par un leader quelconque, cela aurait bloqué; il n'y aurait jamais eu de règlements sessionnels et il n'y aurait peut-être pas également de nouveau règlement de l'Assemblée nationale. C'est le message que je voudrais communiquer aujourd'hui.

Je termine, M. le Président, sur ce sujet précis, sur le rôle du président entre autres de l'exécutif et du législatif. Je le fais de toute bonne foi, en toute honnêteté, justement parce que j'ai vécu ce poste. Je vous le dis, M. le Président, c'est un vœu, c'est une demande honnête et expresse que je veux faire au député de Maisonneuve. Il ne perdra pas la face s'il renonce à ce mandat, mais je veux, par contre, et j'insiste, qu'il apporte toute son expérience et sa contribution. Nous allons travailler ensemble avec le président, mais le chef de file devra rester le président de l'Assemblée nationale. Autrement, cela ne fonctionnera pas. Je le crains.

Vous ne perdrez pas la face, on n'en parlera même pas, on ne vous le mettra pas sur le nez, mais donnez donc à notre Président, en qui vous avez confiance, qui a toute notre confiance, cette liberté. Ce n'est pas un reproche que je vous fais, vous n'avez peut-être pas réalisé, dans toute notre amitié que nous avons eue pendant six ans, le rôle délicat, vous le savez, à certains moments, du président.

Même dans mon temps lorsque le whip ministériel du temps a voulu apporter une motion de censure dans un caucus ministériel. Cela peut paraître facile, c'est un rôle enrichissant, c'est un rôle valorisant, c'est un rôle important, c'est un rôle qui plaît à celui qui l'occupe. Pour cela, il faut qu'il ait toute la liberté absolue. Je souligne, encore une fois, que je l'ai eue dans le temps, au temps du gouvernement de M. Bourassa ou de M. Lévesque ou du côté ministériel à l'époque, du côté de l'Opposition.

Je termine sur ce premier point en invitant le député de Maisonneuve à abandonner ce titre. Qu'il garde le titre de ministre responsable de la réforme électorale, d'accord, et qu'il conserve sa contribution et son expérience dans la réforme parlementaire. Ce sera un travail collégial que nous ferons ensemble. A partir du plus beau terme que j'ai entendu ce matin, je voudrais que notre président demeure avec nous longtemps et qu'il soit un vrai ministre de la démocratie.

M. Maurice Bellemare

M. Bellemare: Mme le Président, je n'ai pas besoin de vous dire combien le leader parlementaire du gouvernement doit avoir hâte de répondre. Je le comprends et je le félicite, encore une fois ce matin, une deuxième fois, d'être aussi tolérant devant les appels à la démocratie et à son sens pratique du parlementarisme.

C'est un vieux parlementaire, Mme le Président, qui, après 32 années, vient joindre sa voix à celle de son ancien président, le député qui m'a précédé.

J'ai particulièrement admiré, depuis l'assermentation du nouveau président, son attitude assez énergique, et particulièrement, les paroles qu'il a prononcées ce matin et qui vont rester légendaires. Elles ont pour moi une valeur assez exceptionnelle quand on regarde mon passé et les différentes fonctions que j'ai cumulées dans cette Chambre, à l'Assemblée nationale.

Elles ont surtout sonné dans mon intelligence, dans mon cœur, et particulièrement dans mon esprit comme le sens pratique d'un homme qui, sans avoir vécu l'expérience parlementaire des autres qui sont allés à l'école de la vie, et particulièrement au contact merveilleux qu'il a eu avec le monde ouvrier dans les relations patronales-ouvrières, il s'est formé une espèce d'esprit de compromis où le bon sens a primé sur toute sa carrière.

Il a fait des déclarations, bien avant celle de ce matin, qui sont restées pour moi aussi, des déclarations que je conserve et que je veux reciter ce matin, pour montrer quelle grandeur comme homme et comme parlementaire a notre président.

Si quelquefois l'impatience nous emporte, qu'il soit convaincu que le fond de notre cœur n'y est pas.

C'est dans un article publié dans le Soleil vendredi 7 janvier que je retrouve des perles extraordinaires d'un véritable parlementaire: Le député de Montmorency se réjouit par ailleurs d'être désormais le gardien jaloux des droits et des prérogatives de l'Opposition parlementaire. Moi qui ai été dans l'Opposition toute ma vie — je ne sais pas si c'est avec son épouse ou avec ses collègues ou avec ses voisins...

M. Grenier: Sa belle-mère.

M. Bellemare: Je reprends: Moi qui ai été dans l'Opposition toute ma vie, qui ai eu tant à me plaindre d'être bâillonné, je veux que mon mandat comme président soit marqué par un parti pris envers l'Opposition. Merci, M. le Président, d'une de vos belles paroles.

L'Assemblée nationale doit être le principal instrument de la démocratie au Québec, explique cet avocat, brillant syndicaliste qui a défendu les trois chefs des centrales syndicales en 1972 — ce n'est pas moi qui ajoute cela, c'est dans l'article, je ne suis pas pour vous rappeler de mauvais souvenirs non plus — pour toutes sortes de bonnes raisons, nombre de rêves et de projets du gouvernement peuvent échouer, mais pas celui qui vise à faire du Québec un modèle de saine démocratie. Il suffit de le vouloir collectivement, dit-il encore, car ce grand projet n'implique pas de grosses sommes d'argent ni de ressources énormes mais simplement le bon sens et la coopération. Merveilleux! Pour cela, il faut que les droits de l'Opposition et donc des minorités en général soient mieux garantis par la présidence. Là se reconnaîtra la qualité de notre véritable démocratie, de notre Parlement et c'est mon intention de faire du Québec le lieu du meilleur Parlement. Cela, ce sont encore des choses à retenir.

Pendant les 32 sessions passées dans cette

Chambre, j'ai vécu des moments extrêmement difficiles où l'on a eu comme premier président un sphynx, l'honorable M. Taché, qui n'a jamais souri.

M. Grenier: C'est grave.

Une Voix: C'est triste surtout.

M. Bellemare: C'est grave. On le regardait. C'était un véritable bloc de glace. On n'avait pas du tout envie de le regarder même si l'ancien règlement nous disait de toujours regarder l'Orateur. On perdait notre enthousiasme. J'ai connu aussi des hommes extrêmement joviaux, l'honorable Maurice Tellier, l'ancien député de Joliette. J'ai connu MM. Cliche, Le-Chasseur. J'ai connu aussi un pontife: La loi, c'est la loi.

M. Lavoie: "A l'ordre, à l'ordre!" Dick Hyde.

M. Bellemare: M. Hyde, le juge Hyde, le fils de l'ancien ministre dans le gouvernement Tascheau.

M. Grenier: C'était héréditaire.

M. Bellemare: Héréditaire, oui.

J'ai aussi connu la bonhomie de notre ancien président, M. Rémi Paul, mais j'en passe. J'ai connu votre prédécesseur qui, dans les temps les plus troublés de l'histoire politique du Québec — il y avait une guerre à couteaux tirés de bord en bord — sans perdre patience, sans perdre un instant sa bonne logique et son bon sens, est resté digne, sans prendre la panique. Vous reverrez cela dans les décisions qu'il a rendues. Plusieurs décisions difficiles lui ont été demandées qui ont pris de nombreuses journées de travail. Il a assuré une certaine dignité...

Une Voix: Ce n'était pas facile.

M. Bellemare: Oui, c'est vrai que ce n'était pas facile. Nous sommes sortis d'ici, des fois, presque trempés de soucis et aussi de sueurs, mais je dois avouer que tous ces présidents, et vous-même, M. le Président, sont appuyés par une équipe d'hommes extraordinaires — je ne parle pas des vice-présidents, je reviendrai peut-être sur cela; je ne connais pas madame, je ne sais pas si elle travaille au bureau du Président — ici, en Chambre, par des hommes de grande expérience et particulièrement d'un attachement profond à ce qu'on appelle le véritable parlementarisme, qui vivent de traditions et particulièrement de nos institutions telles qu'on a voulu les faire et qui, par une mémoire assez prodigieuse des faits, peuvent rappeler certains événements qui guident peut-être votre bon jugement et qui aident l'Assemblée nationale à ne pas commettre d'écarts quant à la tradition parlementaire.

Je saisis cette occasion pour dire à ceux qui travaillent autour de cette table l'expression de ma plus profonde gratitude. J'ai connu des hommes — tous ceux qui vous ont précédé — dont j'avais le plaisir de parler avec ces derniers il y a

peu de temps, et je leur rappelais les noms de M. Bernard, de M. Lemieux et de M. Senécal qui a été ici pendant des années. C'étaient des gens indispensables qui, avec la dextérité que vous connaissez vous-mêmes maintenant, pouvaient fournir, avec une loyauté incontestable, des renseignements très utiles. Ils contredisaient même un député qui affirmait que le temps était épuisé. Regardez l'honnêteté de leur tâche: M. l'Orateur, ma liste ne dit pas cela. — Le député de Johnson se trompe, sa liste n'est pas conforme à la mienne. Vous lui donnerez raison, d'accord! Mais je suis maintenant plus prudent, je vais voir la sienne avant de dire ce qu'on fait. Je la vérifie avant. M. le Président, je voudrais aussi vous rappeler une autre déclaration qui m'a fait énormément plaisir, c'est celle sur le respect de l'article 133.

Vous vous êtes prononcé sur l'article 133, le 19 janvier 1977, dans un article qui a paru dans le Devoir disant: Il y a des minorités en Chambre qu'il va falloir aussi respecter, en vertu de l'Acte constitutionnel. Je vous promets que l'anglais... Je ne suis pas certain que l'Opposition dispose maintenant de tous les droits dont elle devrait disposer... La majorité pourrait véritablement empêcher l'Opposition de se faire entendre et mon devoir le plus important est de permettre à celle-ci d'exprimer librement ce qu'elle désire. Je serai le défenseur des droits de l'Opposition, y compris ceux des députés qui ne peuvent s'exprimer et qui doivent s'exprimer en anglais en vertu de l'article 133.

Cela mérite d'être signalé aujourd'hui dans le débat constitutionnel qui nous fait face. M. le Président, je n'ai pas de chauvinisme; je suis un Canadien, Canadien français, mais je suis pour le respect des minorités, comme vous l'avez si bien dit vous-même. Le président de l'Assemblée nationale, dimanche, a défendu avec ferveur le droit des députés anglophones de l'Opposition de parler dans leur langue aux membres du gouvernement. Désigné par le premier ministre René Lévesque, à la suite de son élection comme candidat du "PQuiou" dans le comté de Montmorency, le 15 novembre dernier... Parlant sur les ondes d'une station anglophone de la métropole... C'est rapporté le 19 janvier 1977 dans le Devoir.

Je pense, M. le Président, que ces deux faits corroborent ce qu'a dit tout à l'heure l'honorable député de Laval...

M. Lavoie: De Laval.

M. Bellemare: ... et prouvent à l'évidence que nous avons beaucoup de respect pour vous. Nous avons beaucoup d'admiration pour vous et nous le disons bien haut, ce matin. Nous saisissons aussi l'occasion de dire notre admiration pour les vice-présidents — s'ils peuvent arrêter de parler — Mme et M. le vice-président. En particulier, les vice-présidents, madame et l'autre, ont fait montre d'un savoir-faire extraordinaire, de tact, d'une connaissance de ce petit livre qui est pour plusieurs une bible et qui est pour moi mon livre de chevet. Celui-ci, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est vieux.

M. Grenier: Il manque quelques pages.

M. Bellemare: Elles y sont toutes.

M. Lavoie: Celui-là, c'est l'ancien testament et celui-ci, c'est le nouveau testament.

M. Bellemare: Celui-ci, il a quelque chose, une particularité. Je voudrais vous le montrer parce que c'est un souvenir ineffaçable pour moi. Il est signé, parce que c'était le livre qu'avait M. Duplessis dans son bureau du parlement. C'est pour moi un souvenir. Il est annoté aussi par M. Duplessis lui-même. Je le garde bien précieusement, mais j'ai eu de la misère à l'apprendre. Savez-vous comment... Cela mérite d'être signalé, parce que je le décris dans le volume assez épais que je suis en train d'écrire. Ne dites cela à personne, j'écris un livre. Imaginez-vous! Il va y en avoir des bonnes et des pas bonnes.

M. Guay: Quel est le titre?

M. Bellemare: Mais, un jour, arrivé en petites culottes courtes par la porte de là, au dernier siège qui était là — on votait de ce côté, parce qu'ici l'Opposition était assez nombreuse — j'ai demandé au chef de l'Union Nationale, M. Duplessis: Qu'est-ce que je vais faire moi, assis sur le dernier siège là-bas devant tous ces grands messieurs? Il a dit: C'est bien simple, tu vas prendre des cahiers de brouillon et, toutes les fois qu'on va attaquer le règlement, tu vas marquer l'article, tu vas marquer pourquoi on l'attaque et tu vas marquer la décision de l'Orateur. Oui, c'est bon, c'est bien bon. Je me suis mis à ramasser cela et, savez-vous que, dans une journée, il y en a plusieurs. Je me suis retrouvé avec une pile de cahiers de brouillon comme cela et, un bon jour, j'ai codifié tout cela. Quand je suis devenu le leader officiel de l'Opposition, je me suis retrouvé avec une pile de documentation énorme. C'est de même que j'ai appris mon règlement, jusqu'au jour où je faisais face à mon ami, l'ancien député Laporte, qui était leader du gouvernement. Je me levais sur des points de règlement et je disais: "M. l'Orateur, je vous ferai remarquer qu'en 1954 il y a eu un jugement de rendu par votre prédécesseur qui disait ceci, à la page 140, deuxième paragraphe, et qui m'aurait donné raison. Il y en avait un autre en 1957, la même chose, le même point de règlement et voici la décision qu'a rendue un autre Orateur. Quand je lui en avais cité trois ou quatre, je m'assoiais.

Savez-vous que l'Orateur, dans bien des cas, disait: En vertu de la jurisprudence citée par le député, je dois rejeter le point de règlement.

Un bon jour — c'est une anecdote que je vous conte — je rencontre M. Laporte, en arrière du trône, qui me dit: Quand est-ce que tu vas jeter tes maudits cahiers de brouillon au poêle?

Je dis donc que je rends témoignage aux deux vice-présidents qui font un travail merveilleux. Et en terminant sur... Pardon?

Le Président (M. Cardinal): Est-ce qu'on peut, au nom des deux vice-présidents, vous remercier, en passant?

M. Bellemare: Vous me direz cela en arrière.

Le Président (M. Cardinal): On peut le dire tout de suite.

M. Bellemare: Vous serez tolérant.

Je voudrais simplement attirer l'attention de ces deux vice-présidents, monsieur et madame, sur un petit article qui semble insignifiant dans notre règlement dit nouveau testament. Puisqu'on l'appelle le code Lavoie, je ne suis pas étonné du nouveau testament. Mais, il y a un petit article qui est une perle, qui est un guide sûr, dans une décision qui est assez compromettante, particulièrement, à rendre dans un conflit quand deux théories s'affrontent. C'est l'article 9, il est mignon. Ecoutez bien cela: "Il (le président) exerce tous les autres pouvoirs qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et au maintien des privilèges de l'Assemblée. Oh! cela, c'est grave! "Et au maintien des privilèges de l'Assemblée." Ce n'est pas écrit, les privilèges, c'est en vertu de la tradition, c'est en vertu de l'article 3, paragraphe 5). Cela compte.

Le Président (M. Cardinal): Je m'excuse, je ne veux pas vous corriger, simplement pour le journal des Débats, vous parlez de l'article 10, paragraphe 9.

M. Bellemare: Non, l'article 9.

Le Président (M. Cardinal): Article 10, paragraphe 9.

M. Bellemare: Comment dites-vous cela? Non, c'est l'article 3, alinéa 5.

Le Président (M. Cardinal): Je m'excuse, je ne veux pas vous corriger, simplement pour le journal des Débats, vous parlez de l'article 10, paragraphe 9.

M. Bellemare: Non, l'article 9.

Le Président (M. Cardinal): Article 10, paragraphe 9.

M. Bellemare: Comment dites-vous cela? Non, c'est l'article 3, alinéa 5.

Le Président (M. Cardinal): Je m'excuse, je ne veux pas faire un débat, article 10, paragraphe 9, quand vous dites: Il exerce les autres pouvoirs.

M. Bellemare: Article 10. Vous avez raison, vous avez raison.

Le Président (M. Cardinal): Vous voulez...

M. Bellemare: Vous avez raison, d'accord, d'accord, d'accord.

Le Président (M. Cardinal): Bon.

M. Bellemare: D'accord, d'accord, d'accord. C'est l'article 10, paragraphe 9, vous avez raison: Il exerce tous les autres pouvoirs qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et au maintien des privilèges de l'Assemblée." Ce n'est pas écrit là, mais, par exemple, dans l'article 3, au paragraphe 5: "La procédure de l'Assemblée nationale du Québec est réglée par les précédents établis par suite de l'interprétation des lois et du règlement." Cela est conforme. On ne l'a jamais cité ce paragraphe 9 de l'article 10. Et c'est cela qui est toute la tradition qui n'est pas écrite. Comme disait, tout à l'heure, le président, il faudra peut-être avoir un vade-mecum pour que ce soit tout explicite. Quels sont nos privilèges, où sont-ils? En vertu de la jurisprudence établie, à cause de tous les jugements qui ont été rendus, à cause de tous les auteurs, qu'ils s'appellent May ou de tous les noms qu'on peut retrouver dans les choses parlementaires, on n'a jamais établi quels sont véritablement les privilèges des députés.

On a fait un code de procédure. Dans celui-ci, dans le règlement de l'Assemblée nationale qui a été publié par Louis-Philippe Geoffrion, on avait une tendance à trouver des privilèges parce qu'il y avait une certaine jurisprudence qui était établie à la suite de chacun des articles où on interprétait certaines décisions qui avaient été rendues.

On disait, par exemple: Une motion portant ajournement de la Chambre peut être faite en tout temps sauf dans l'un ou l'autre des cas ci-après. Et on citait les cas. Là, on arrivait à l'article 188, qui disait: Le droit d'ajourner appartient exclusivement à chaque Chambre. Là, on citait May. Cette reconnaissance des privilèges était partielle. Dans le code Lavoie, il n'y a rien pour cela. C'est pour cela que le président, comme les deux vice-présidents, doit être assez souple en certaines circonstances, puisqu'en vertu de l'article 3 on doit interpréter certaines décisions selon nos règlements, et la tradition, des règlements qui ont déjà prévalu dans cette Chambre et des lois. Je n'ai pas à me plaindre des décisions prises à ce jour, sûrement pas. Ce que je ne voudrais pas, c'est voir disparaître notre parlementarisme, voir échiffé en morceaux notre règlement pour le rendre plus simple.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas des améliorations à apporter. J'abonde entièrement, avec le député de Laval, le leader de l'Opposition officielle, dans le sens de dire que la réforme parlementaire devrait demeurer entre les mains du président. La réforme électorale, la réforme des districts électoraux, d'accord; cela est purement politique. Mais la réforme parlementaire, à cause du droit sacré qu'ont les députés de faire respecter cette tradition parlementaire qui prévaut depuis des années, ne devrait pas s'effriter sur un rocher ou sur un écueil, même s'il est du meilleur parti au monde. Dieu sait que vous en avez des exemples. On pourrait en discuter longtemps. Vous avez le droit de parole, par exemple, en réponse au discours du budget: 25 heures. Je me pose de sérieuses ques-

tions. Je ne sais pas si, après un discours inaugural de 25 heures, la semaine suivante on peut entreprendre encore 25 heures sur le discours du budget sans brimer les droits de certains députés. Il se trouve à y avoir une perte de temps énorme. Ce sont des redites et des redites. On pourrait peut-être... Je ne sais pas. On va avoir la chance d'en reparler en comité de législation. Il y a bien des choses qu'on pourrait refaire sans briser les traditions parlementaires.

Je suis en faveur d'un parlementarisme sain, mais pas d'échiffer en morceaux les droits des parlementaires. On a reconnu aux parlementaires un salaire raisonnable, j'en suis. Dernièrement, quelqu'un m'a fait remarquer qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire, à la réforme parlementaire, quant à des gens qui, en dehors, retirent des pensions en même temps que des salaires.

Là-dessus, je donnerai mon opinion dans le temps. Je collaborerai probablement, parce qu'il y a des abus qui devraient être corrigés, mais il y a peut-être des choses qui ont une histoire. Pourquoi est-ce qu'un l'a eue et que l'autre ne l'a pas eue? Quand, au fédéral, il l'avait, quand le gouvernement fédéral payait à un ancien député fédéral qui avait déjà été juge, qui avait déjà été député, sa pension, dans la province de Québec, le même juge qui prenait sa pension ne l'avait pas.

M. Burns: Est-ce que je peux poser une question au député?

M. Bellemare: Oui.

M. Burns: Vous permettez une question? Vous êtes peut-être un témoin vivant, avec M. Lévesque, le premier ministre, des deux poids, deux mesures, et c'est vous autres qui en faites les frais. Vous aviez droit, vous, comme ancien député de Champlain, à cette pension et lorsque vous avez été réélu député, on a coupé cette pension. C'est exactement le cas du premier ministre. Il y a des gens qui reçoivent actuellement un salaire de l'Etat, qui sont des anciens députés et qui continuent à percevoir leur pension. Est-ce que vous ne croyez pas qu'il y a un système de deux poids, deux mesures qui est justement défavorable à des gens comme vous? Il y en a peut-être d'autres, mais ce sont les deux qui me viennent à l'esprit. Il y a peut-être...

M. Bellemare: Regardez mon exemple. Regardez ce qui arrive, ma pension...

M. Burns: Justement il y a le député de Prevost, notre vice-président, qui est dans le même cas, je crois.

M. Bellemare: Je peux vous donner un exemple encore plus frappant que cela. Je perds de l'argent, moi, en étant député ici. Je perds de l'argent.

M. Burns: Vous n'êtes pas le seul. Vous n'êtes pas le seul.

M. Bellemare: Non, mais j'en perds, parce que ma pension...

M. Burns: On va se former un syndicat.

M. Bellemare: ... me donnerait plus que ce que je retire, parce que ma pension étant arrêtée, je ne bénéficie pas de l'indexation. Celle de M. Le Sage continue, elle, puis elle était au même niveau que la mienne quand on a cessé de payer ma pension. Lui est rendu à \$25 000 puis la mienne est restée à \$22 000, comprenez-vous, parce que l'indexation continue. Ce que je voudrais dire, particulièrement en ce qui concerne les députés, à M. le président, c'est que les députés ne reçoivent pas assez dans leur comté. Votre réglementation concernant les allocations des députés par classe, 1, 2, 3, 5, me semble injuste. Cela me semble injuste.

Il y a des députés qui, en vertu de cette allocation, n'ont que \$1000 et d'autres qui reçoivent \$5000. Je voudrais simplement demander si le président trouve cela juste. J'ai reçu du bureau des allocations un retour cette semaine au sujet du téléphone dans mon comté. On refuse de payer \$178 de téléphone. Vous avez dépassé votre montant, dit-on.

J'ai fait un saut, disant: Qu'est-ce que c'est que cela? J'ai dit: C'est permis par la loi. On a tenu cela bien en règle puis il me semble que je n'ai pas dépassé mes \$5000 de loyer. J'ai trois bureaux, c'est vrai, mais écoutez, je reçois une lettre, je suis en train de faire vérifier cela par mes comptables... non, mais par celui qui est en charge... Je me suis dit: Si cela m'arrive à moi... Non, non, non, M. le Président, on va ôter cela.

M. Burns: Je m'excuse, je vous taquine.

M. Bellemare: Je comprends que vous me taquinez, mais, demain matin, je vais avoir les téléphones.

M. Lavoie: L'inspecteur de l'impôt.

M. Bellemare: Moi, qui ai une "bracket", qui au chapitre des locations, suis dans un groupe qui peut recevoir \$5000, je me dis que celui qui est dans le groupe no 1 qui a \$1000 ou celui qui est dans le no 2...

M. Marchand: Qui n'a rien.

M. Bellemare: Non, ils ont tous quelque chose.

Une Voix: On n'a rien.

M. Bellemare: On pourra peut-être revenir sur ce sujet pendant l'étude des traitements et des allocations, mais je profite de l'occasion pour vous dire que c'est pénible pour un député qui arrive, les premières années en Chambre, et qui est obligé de voir à l'organisation de son ou de ses bureaux. C'est pénible.

J'attire votre attention sur ce problème qui est difficile. J'arrive à mon point un peu difficile, celui des journalistes.

M. le Président, ce n'est pas moi qui le dis; ce sont deux articles de journaux; "La presse couvre mal l'Assemblée nationale."

C'est un article en gros titres dans le Nouvelliste du mercredi 20 avril et c'est signé par M. Louis Larochelle. On dit: "La presse couvre mal l'Assemblée nationale." Je voudrais avoir le temps, M. le Président, de vous lire l'article. C'est absolument vrai.

Dans le Nouvelliste de Trois-Rivières — c'est un exemple que je peux vous donner — il n'y a pas cinq lignes par jour sur ce qui se passe, mon cher, à l'Assemblée nationale, mais il y a peut-être des pages et des pages sur des gens qui se font voler des automobiles ou qui se font frapper sur le coin d'une rue ou sur un chien qui a été écrasé.

Nous autres qui sommes, il me semble, plus que cela, nous n'avons pas une ligne. Pas parce que j'en veux pour moi; j'en veux pour les autres. Je veux que l'Assemblée nationale soit respectée, comme on le disait si bien tout à l'heure, qu'on ait une partie, au moins, des travaux de la Chambre, qui soit rapportée pour tout le monde. C'est, bien sûr, l'institution première, comme le dit le député de Laval.

Tout le monde la regarde.

C'est tellement vrai que, lorsque nous avions ici un M. Lacombe, qui représentait le Nouvelliste, il y avait un reportage extraordinaire tous les jours sur l'Assemblée nationale. Là, le Nouvelliste pêche gravement à force de ne pas nous envoyer Le Nouvelliste à temps. C'est clair. On a un service postal, je ne sais d'où cela vient.

M. Guay: C'est le fédéral.

M. Bellemare: Sabotage.

M. Lavoie: Non, c'est à cause de l'ancien gouvernement.

M. Bertrand: Aussi.

Le Président: A l'ordre!

M. Bellemare: M. le Président, il y a un autre article. "L'Assemblée nationale mal couverte". C'est dans la Presse du 20 avril 1977. "C'est ce que révèle une étude réalisée par le service d'accueil et d'information de l'Assemblée nationale, en mai 1976, et dont les résultats auraient depuis longtemps été communiqués au président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard. De cette étude, il ressort que la moitié des débats de l'Assemblée nationale ne trouvent pas leur écho dans la presse, et les quotidiens donnent aux questions une importance qui n'a aucun rapport avec le temps que l'Assemblée nationale y consacre elle-même effectivement."

"Ainsi, selon le document, les journalistes ou les entreprises omettraient de rendre compte d'au moins la moitié des interpellations qui surviennent

au cours de la période quotidienne des questions. Une compilation du contenu des journaux pendant une période d'une semaine, effectuée au début de mai 1976, indique que la majorité des journaux consacre moins de 2% de leur surface rédactionnelle aux travaux parlementaires."

Cela, c'est grave. C'est beaucoup vous demander. La presse, à qui on donne des possibilités de travail, des locaux — je comprends qu'ils les paient — à qui on accorde un certain rang de préséance, on les considère beaucoup, ce n'est pas raisonnable que la presse puisse écrire de telles choses: que l'Assemblée nationale soit mal couverte. C'est écrit par eux dans un rapport qui vous a été soumis depuis le mois de mai 1976. Cela a peut-être été soumis à votre prédécesseur mais vous l'avez en main.

Cela, c'est le bout du bout. Quand une Assemblée nationale, qui est un organisme qui appartient au peuple, que le peuple se déchire et s'entre-déchire quand arrivent les élections, pour savoir comment on peut former son jugement sur l'avenir d'un parti ou d'un gouvernement et qu'il n'y a pas cinq lignes par jour! Comment voulez-vous que les gens de la rue, que les gens dans une usine puissent savoir ce qui se passe à Québec? Dans leur propre province, il n'y a rien. Il y a peut-être une couple de journaux qui pourraient être exclus.

Je ne veux pas en nommer mais je retrouve des nouvelles parce que j'en découpe et Dieu sait combien j'en ramasse! Mais je dois répéter que c'est une des responsabilités de la présidence. Vous êtes responsable de la Tribune de la presse et de ce qui peut s'y faire. C'est avec vous qu'on transige pour les locaux et pour la "swing", c'est avec vous cela.

M. Burns: Ce n'est pas au journal des Débats cela.

M. Bellemare: Pardon?

M. Burns: Cela ne s'inscrit pas au journal des Débats.

M. Bellemare: C'est pour cela que je ne le dis pas non plus. Alors, c'est votre responsabilité. Cela devrait être noté, pas seulement pour Maurice Bellemare, le député de Johnson, mais pour l'Assemblée nationale. Les gens paient de leur présence. Il y a bien plus de chance qu'on soit méconnu si personne n'en parle. Qu'on en parle en bien ou en mal, pourvu qu'on en parle, cela nous fait toujours du bien, cela est sûr. Mais, il existe une chose...

M. Burns: Je m'excuse d'interrompre.

M. Bellemare: Non, c'est l'heure, vous avez raison.

M. Burns: Je m'excuse d'interrompre le député de Johnson. Je présume qu'il pourra avoir la parole en premier lorsque nous reviendrons aux

crédits, mais, M. le Président, je vous demanderais de faire rapport.

M. Grenier: Je m'excuse, le député de Beauce-Sud, avant son départ, m'a demandé de signaler à la Chambre qu'il aimerait avoir le droit de parole sur les généralités...

M. Burns: Je pense que le député de Johnson a été interrompu simplement par l'heure et non pas parce qu'il a terminé.

M. Grenier: Oui.

M. Burns: Alors, c'est pour cela que je considère que...

Le Président (M. Cardinal): Mais, M. le leader du gouvernement, personne ne demande l'ajournement.

M. Bellemare: Non.

Le Président (M. Cardinal): Je reconnais que le député de Johnson n'a pas terminé son exposé et je reconnaitrai les représentants des autres partis à une autre séance.

M. Burns: M. le Président, je vous demanderais de faire rapport au président de la Chambre que nous n'avons pas terminé nos travaux.

Le Président (M. Cardinal): Aussitôt que les étrangers auront quitté la salle.

Le Président (M. Cardinal): Mme le Président, je fais rapport que la commission n'a pas terminé ses travaux et demande la permission de siéger à nouveau.

Mme le Vice-Président: Quand siégera-t-elle?

M. Burns: Prochaine séance ou séance subséquente.

Mme le Vice-Président: Prochaine séance ou séance subséquente. M. le leader du gouvernement.

Travaux parlementaires (suite)

M. Burns: Mme le Président... Vous êtes bien gentils. Une fois par jour c'est assez. Mme le Président, avant de proposer l'ajournement des travaux à mardi, quinze heures, je rappelle à nos collègues qui sont présents que dès dix heures, mardi matin, la commission des affaires sociales, au salon rouge, étudiera les crédits du ministère des Affaires sociales. A la salle 81-A, à la même heure, c'est-à-dire dix heures, mardi, la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration commencera l'examen des crédits du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et à la salle 91-A, toujours à dix heures, la commission de

l'éducation, des affaires culturelles et des communications poursuivra l'étude déjà entreprise des crédits du ministère des Communications.

Sur ce, Mme le Président, je propose l'ajournement...

M. Cardinal: Est-ce qu'on me permettrait de poser une question?

M. Burns: Certainement.

M. Cardinal: Est-ce que le leader a bien dit le ministère des Affaires sociales?

M. Burns: Affaires municipales. Est-ce que j'ai commis un lapsus? Je m'en excuse, ce sont les Affaires municipales effectivement. Je voudrais bien que ce soit très précis. Dans le cas des Affaires sociales, je crois que cela n'ira pas avant l'autre semaine, c'est-à-dire pas la semaine qui vient, mais la suivante. En tout cas, c'est mon souhait.

Sur ce, Mme le Président, je propose l'ajournement de nos travaux à mardi, quinze heures.

Mme le Vice-Président: Cette Assemblée ajourne ses travaux à mardi, quinze heures.

(Fin de la séance à 13 h 3)

Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.

*Le directeur,
Benoît Massicotte,
Bureau 74-A,
Téléphone: 643-2890*